

دراسيات Correspondances

Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain

**Gestion publique de l'islam en France :
enjeux politiques, héritage colonial
et/ou logique républicaine ?**

Franck FREGOSI

**Index de Correspondances
des numéros 1 à 50**

N° 50 Avril 1998

Bulletin d'information scientifique

نشرة بمجلة البحوث المغاربية المعاصرة



CORRESPONDANCES

Bulletin d'information scientifique

Directeur de la publication
Jean-Philippe BRAS

Secrétaire de rédaction
Denis OPPETIT

Rédaction

Farid ABACHI
Isabelle BERRY
Myriam CATUSSE
Fathi DEBILI
Elisabeth DENTAN
Hassan ELBOUDRARI
Mohamed ELLOUMI
Olivier FENEYROL
Pascal GARRET
Vincent GEISSER
Elise HELIN
Abdelhamid HENIA
Nabiha JERAD
Kmar KCHIR BENDANA
Mohamed KERROU
Nora LAFI
Alain MAHÉ
Marco MOSCA
Véronique PARDO
Anne-Marie PLANEL
Nicolas PUIG
Alain ROUSSILLON
Katia SONNTAG

Couverture & mise en page
Besma OURAIËD

Diffusion
Hayet NACCACHE

Le bulletin *Correspondances* est publié par l'IRMC, avec le soutien de l'Institut Français de Coopération. Il est disponible sur le site internet de l'IRMC à l'adresse suivante : <http://w3.cyber-espace.com/irmc>

IRMC - TUNIS
20, rue Mohamed Ali Tahar
Mutuelleville - 1002 TUNIS
Téléphone : (01) 79 67 22
Fax : (01) 79 73 76
E-Mail : irmc@caramail.com

Avec la participation du CESHS
1, rue d'Annaba - RABAT - Maroc
Téléphone : (07) 76 96 40
(07) 76 96 41
Fax : (07) 76 89 39
E-Mail : ceshs@maghrebnet.com

Cette publication
ne peut être vendue
Abonnement sur demande
3800 ex. Groupe Cérès

É d i t o r i a l

Il y a près de dix ans (novembre 1988) le numéro 1 de *Correspondances* s'ouvrait sur une photographie de "l'homme du Caire" nobélisé, Naguib Mahfouz. Il inaugurerait une première série de quarante cinq numéros, marque d'un premier âge institutionnel, celui du Centre de Documentation Tunisie-Maghreb. C'est en octobre 1992 que paraîtra le premier numéro de la seconde série, consécutivement à la création de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC).

Le numéro 50 n'est certainement pas celui du temps des commémorations. Mais il peut être utilement celui de la recension, sous la forme d'index, des contributions par auteur et par titre, ainsi que des rubriques "Espaces de Recherches" et "Etat de...". Les lecteurs y trouveront des usages bibliographiques, mais aussi des repérages sur les caractéristiques de la production scientifique en sciences humaines et sociales au Maghreb et sur le Maghreb, au cours des six dernières années. Ce sera sûrement encore l'occasion d'une appréciation critique sur la manière dont l'IRMC a rendu compte de cette production, où l'Institut est lui même acteur, partie prenante.

Des objets de recherche "mobilisateurs" sont repérables: l'urbain, les registres de l'islam, les enjeux et usages du droit, les transformations de l'économie et les acteurs professionnels, les mobilités et les réseaux... Des évolutions, des orientations épistémologiques se dégagent: "émergence" de l'anthropologie; promotion de "l'acteur" dans les sciences sociales; questionnements sur l'espace et le temps de la démarche historique; appel à la transdisciplinarité de la recherche; valorisation du terrain et de ses impératifs... Ces évolutions relèvent pour partie de tendances très générales dans le paysage scientifique international, mais renvoient également à des paramètres régionaux et nationaux. Le travail de bilan ou d'inventaire auquel se livrent les générations de chercheurs maghrébins d'après les indépendances aide à leur identification.

Le paysage scientifique est composé d'individus mais aussi d'institutions qui déterminent largement le mode de fonctionnement de la communauté scientifique. La rubrique "Espaces de recherche" a permis de fournir un descriptif d'une cinquantaine d'institutions scientifiques, qui est encore loin d'épuiser les ressources institutionnelles de la recherche en sciences humaines et sociales sur le Maghreb. *Correspondances* s'est notamment attaché à rendre compte dans ses derniers numéros de l'activité d'institutions situées en Algérie et en Libye, qui souhaitent développer les partenariats extérieurs.

Le cinquantième numéro coïncide avec deux événements heureux qui auront des retombées favorables pour la réalisation et la diffusion du Bulletin.

La création d'un Centre d'Études en Sciences Humaines et Sociales (CESHS) à Rabat, en remplacement de l'IRMC-Rabat, permet la continuation d'un partenariat rédactionnel sur des modalités inchangées, préservant la dimension régionale de la couverture de l'actualité scientifique, et favorisant la diffusion de l'information sur les activités du nouveau centre.

L'installation d'un site Internet de l'IRMC, dans lequel figurent les textes des deux derniers numéros de *Correspondances* ainsi que les index, permettra une meilleure diffusion du Bulletin, plus rapide et moins tributaire des aléas de la voie postale. Le courrier électronique est déjà le support d'échanges scientifiques à propos du Bulletin.

L'innovation ne consiste donc pas simplement en une nouvelle présentation de la page de couverture. Cependant ce numéro 50 est également consacré à un exercice désormais traditionnel -une institution se nourrit aussi de ses traditions- qui consiste à rendre compte des séances du séminaire de recherches "Jeux d'acteurs et variations d'échelles", ici celle animée par Franck FREGOSI, sur le thème de "la gestion publique de l'islam en France", au mois de mars 1998.

Jean-Philippe BRAS

La gestion publique de l'islam en France : enjeux géopolitiques, héritage colonial et/ou logique républicaine ?

Franck FREGOSI

*Franck FREGOSI est docteur en Sciences Politiques. Il est actuellement chercheur au laboratoire **Société, Droit et Religion en Europe** (CNRS Strasbourg Université Robert Schuman) et auteur de nombreuses contributions sur les questions d'islam, de laïcité et de sécularisation. Ce texte est la reprise de son intervention dans le cadre du séminaire de l'IRMC intitulé **Jeux d'acteurs et variation d'échelle**.*

Cette contribution s'inscrit dans une recherche sur les modes d'organisation et de structuration de l'islam en France dans la période contemporaine. S'interroger sur les difficultés pratiques, réelles ou figurées, passées ou présentes que soulève l'organisation de la collectivité musulman¹ suppose de porter, d'une part, notre observation en direction des divers acteurs du paysage islamique français : les associations et les fédérations musulmanes², les institutions religieuses (Institut Musulman de la Mosquée de Paris) opérant à l'échelle nationale ou locale, et des organisations défendant des intérêts plus sectoriels comme l'Association des Étudiants Islamiques de France (AEIF), la Jeunesse Musulmane de France (JMF), l'Union des Jeunes Musulmans (UJM). Par ailleurs, il est aussi nécessaire de mentionner le rôle et les stratégies des États d'origine qui aspirent à peser durablement sur le cours de l'islam en France via leurs nationaux résidents ou par le biais d'organisations non gouvernementales telles que la Ligue Islamique Mondiale (LIM) ou le Conseil Mondial des Musulmans (CMM).

Il convient également de ne pas omettre ces autres acteurs du devenir de l'islam en France que sont les pouvoirs publics français. Ceux-ci, bien que neutres religieusement de par le régime dit de "laïcité", ne sont pas moins tenus par la loi d'assurer la liberté religieuse et de maintenir une égalité de traitement entre les cultes.

Au préalable, il importe de revenir sur cette notion de gestion publique. De mon point de vue, j'aurais tendance à considérer empiriquement, que cette notion peut faire l'objet de quatre types d'approches distinctes (juridique, socio-historique, mode de régulation, acteurs) mais complémentaires :

- L'approche juridique consiste à appréhender la gestion publique de l'islam de France à partir du cadre légal régissant les rapports État/cultes (cf. la loi de 1905 portant séparation des cultes et de l'État), complétée par l'étude de la jurisprudence administrative, qui a largement contribué à affiner la notion juridique de laïcité. Cette approche, même si elle prend appui sur la jurisprudence, se révèle par trop formaliste, et nous conduit à mettre en avant la logique d'égalité et de traitement des cultes sur une base strictement séparatiste.

- L'approche socio-historique reviendrait quant à elle à étudier les modes de positionnement de l'État par rapport au culte musulman dans la durée, en l'occurrence depuis que la "question musulmane" se pose aux pouvoirs publics, afin de mettre à nu les éléments de continuité ou de rupture entre ce passé proche et la période contemporaine.

- La troisième approche mettrait l'accent sur les moyens concrets déployés en direction du culte musulman, autrement dit le mode effectif et plus seulement le mode théorique de régulation du culte musulman au quotidien. Cet angle d'approche présente l'avantage de laisser apparaître les diverses logiques à l'oeuvre dans l'appréhension de la réalité islamique en France par les pouvoirs publics.

- Enfin, l'approche privilégiant l'étude des différents acteurs de la gestion publique de l'islam en France, tant du côté islamique que des pouvoirs publics. Celle-ci peut nous permettre d'observer, à l'échelon des pouvoirs publics, que la pluralité est également de mise, (Bureau des cultes, conseillers techniques, Quai d'Orsay,

Ministères des Affaires Sociales...) entre différents acteurs institutionnels.

Ces deux approches retiendront plus particulièrement notre attention. Dans cet article nous mettrons, d'une part, l'accent sur le préalable colonial, indispensable détour historique pour tenter d'appréhender certaines continuités lourdes de la gestion publique de l'islam en France, avant d'aborder ensuite, les divers types de positionnement de l'État par rapport au culte musulman selon des modes plus au moins volontaristes.

LE PRÉALABLE COLONIAL : AUX SOURCES DE L'EXCEPTION MUSULMANE À LA LAÏCITÉ

Sans remonter jusqu'aux échanges d'ambassades et de présents entre Charlemagne et Haroun El Rachid au IX^{ème} siècle, ou encore aux traités dits de "capitulations" entre François Ier et Soliman le Magnifique, scellant l'alliance entre la France et l'Empire Ottoman ou plus près de nous à l'expédition de Bonaparte en Egypte en 1798, il faut rappeler que la rencontre entre l'islam et la France puise ses racines dans l'épisode fondateur de la colonisation et plus directement au travers du cas algérien. L'autre moment historique de rencontre avec l'islam nous ramène à l'histoire et à la succession des différentes vagues migratoires depuis le début du siècle.

A partir de l'expérience coloniale algérienne s'est peu à peu élaborée une "exception musulmane à la laïcité" qui n'est pas directement le fait *sui generis* de l'islam et des musulmans, mais de la pratique effective de l'État. A l'époque coloniale, cette "exception musulmane à la laïcité" se traduisait concrètement en Algérie par la tutelle administrative et financière de l'État sur le culte musulman, dans la plus pure tradition du gallicanisme d'Ancien Régime, perpétué par la République.

Dès le débarquement du 5 juillet 1830, la puissance coloniale avait pourtant déclaré sa ferme intention de veiller au respect de l'exercice de la religion musulmane, des libertés des habitants et de leurs biens. Cela ne devait pas empêcher l'administration française de lancer une vaste politique d'appropriation des terres des anciens régents turcs et des fondations pieuses (*habous*) dont les revenus étaient traditionnellement affectés aux villes saintes. En fait, le pouvoir colonial s'octroyait progressivement la gestion de l'ensemble du patrimoine immobilier musulman, faisant ainsi passer le culte musulman sous sa dépendance directe, en ce qui concerne la rémunération de son personnel et l'entretien des édifices culturels.

En mai 1851, une circulaire gubernatoriale portera même organisation du culte musulman, proposant un classement des établissements et du personnel cultuel. Le culte musulman devient ainsi le quatrième culte reconnu de France après les cultes catholique, protestant et israélite. L'infléchissement dans un sens nettement laïciste de la politique des relations entre l'Église et l'État en métropole à partir des années 1880, qui trouve son

point d'orgue avec l'adoption de la loi de 1905, n'eut aucune incidence en Algérie quant à l'attitude de l'administration coloniale. En dépit d'un décret du 27 septembre 1907 qui prévoyait l'extension des dispositions de la loi de 1905 aux trois départements d'Algérie, celle-ci restera lettre morte. La puissance publique n'eut de cesse de maintenir le culte musulman (et temporairement les autres) sous sa subordination immédiate, intervenant directement dans le fonctionnement interne du culte, via son droit de contrôle sur le recrutement du personnel cultuel musulman (octroi d'indemnités subordonnées à un agrément officiel) et en réglementant limitativement le droit de prêcher dans les mosquées domaniales (circulaire Michel du 16 février 1933).

La situation des cultes en général et du culte musulman en particulier relevait d'un véritable système d'exception, dérogeant au texte même de la loi de 1905. Ce système restera en vigueur en droit jusqu'à la loi de 1947 portant statut organique de l'Algérie qui, dans son article 6, rappelle que "l'indépendance du culte musulman à l'égard de l'État est assurée au même titre que celle des autres cultes, dans le cadre de la loi du 9 décembre 1905 et du décret du 27 septembre 1907". Dans les faits cette situation perdurera jusqu'à l'indépendance algérienne !

En retour, les milieux musulmans religieux et séculiers se mobilisent en faveur de l'indépendance de leur culte. L'émir Khaled, petit-fils de l'émir Abdelkader, fut le premier à soulever cette question, en adressant une lettre à Edouard Herriot le 3 juillet 1924, dans laquelle il réclame l'application de la loi de 1905 pour le culte musulman. Ce furent par la suite les membres de l'Association des Oulémas réformistes de Ben Badis qui assurèrent le relais, et posèrent clairement la question de la revendication de l'indépendance du culte vis-à-vis de l'administration française dans le cadre "particulier" de la colonisation³. Ainsi, trois mémoires furent adressés aux autorités coloniales dans lesquels les religieux musulmans ne se contentaient pas de réclamer l'application intégrale de la loi de séparation, mais proposaient des solutions concrètes, s'efforçant de concilier les spécificités du culte musulman avec les principes de la loi de séparation (Conseil Supérieur Islamique, associations culturelles...). Ils relayèrent leurs propositions auprès des formations politiques musulmanes qui les reprirent à leur compte dès 1936, toutes sensibilités confondues (libéraux tendance Ferhat Abbas, Étoile Nord-Africaine puis Parti du Peuple Algérien, Parti Communiste Algérien). Les autorités coloniales quant à elles, se bornèrent à créer une "commission du culte musulman" au sein de l'Assemblée algérienne. Cette commission *ad hoc* se saisit du dossier et procéda à une large consultation des sensibilités de l'islam algérien (muftis, cheikhs, confréries, oulémas). Elle rédigea un projet prudent, le *Rapport Mesbah*, qui essuya un avis négatif du Conseil d'État.

Avec le déclenchement de l'insurrection algérienne qui marquait la fin de tout espoir d'une solution négociée dans la question algérienne, la revendication de la liberté du culte musulman et de son autonomie céda la place à d'autres impératifs, militaires ceux-là !

L'exemple algérien nous révèle en définitive, toute l'ambiguïté de l'attitude de la République française à l'égard de l'islam. D'un côté, elle n'a cessé de penser l'islam comme une globalité, faisant de la dénomination confessionnelle un véritable "marqueur communautaire", en le maintenant sous la dépendance directe de l'État. De l'autre, la même République, à travers son offre d'assimilation, proposait une sortie du statut personnel musulman comme échappatoire à toute organisation sociale reposant sur une base exclusivement religieuse.

Les enseignements de "l'expérience algérienne"

S'agissant des questions pratiques, les associations musulmanes et les pouvoirs publics mettent aujourd'hui l'accent conjointement sur la nécessité d'organiser la religion musulmane dans le cadre de la loi de 1905 (cf. la campagne de la Fédération islamique dans ce sens en direction de leurs adhérents). En dépit de cela, et au regard de certaines initiatives en vue de doter les musulmans d'une structure représentative unique qui devienne l'interlocuteur privilégié des autorités, on est en droit de se demander si certains réflexes paternalistes hérités de la période coloniale ont totalement disparus.

Après une période où le culte musulman en France a peu ou prou été sous-traité à l'État algérien (1982-1990), les gouvernements successifs ont entrepris une politique d'organisation du culte "par le haut". L'expérience du Conseil d'Orientation et de Réflexion sur l'Islam en France (CORIF), en mars 1989, en est l'illustration la plus marquante. Il s'agissait d'un organe consultatif *ad hoc*, constitué à l'initiative du ministre de l'intérieur Pierre Joxe, sur une base empirique. Ce conseil était composé de 15 membres, dont la représentativité était autant contestable que ses réalisations ont été limitées. On peut toutefois citer quelques initiatives comme la création de carrés musulmans dans les cimetières (circulaire de février 1991) ou la mise en place des barquettes de viande hallal pour les armées (circulaire de février 1991 du ministère de la Défense).

Charles Pasqua allait abandonner cette option au profit d'une politique de soutien appuyé à l'Institut Musulman de la Mosquée de Paris (IMMP) en vue de l'imposer comme l'instance officielle de régulation de l'islam en France. Son recteur devenait ainsi l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, ceux-ci s'engageant en retour à lui fournir les soutiens nécessaires pour renforcer sa capacité de gestion du culte dans l'Hexagone (cf. arrêté de décembre 1994 sur l'abattage rituel en faveur de l'IMMP). Nous pouvons voir dans cette attitude une des constantes des rapports République / Islam

Les pouvoirs publics cherchent toujours à se ménager un interlocuteur unique, et le cas échéant à en imposer un sans s'être préalablement assuré de sa réelle représentativité. Aussi, le plaidoyer récurrent en France en faveur d'un "islam à la française" ou "d'un islam légaliste"⁴ doit-il parfois s'entendre moins comme l'attente d'un islam réellement autonome par rapport à l'étranger, mais plutôt comme un "islam officiel d'État" docile, pour ne

pas dire complaisant, vis-à-vis des autorités en place (cf. la très gallicane Charte du culte musulman en France de janvier 1995).

VOLONTARISME D'ÉTAT CONTRE LAISSER-FAIRE ?

Si l'on devait résumer à grands traits les divers modes d'intervention de l'État par rapport au culte musulman, force est d'observer deux tendances lourdes qui se sont trouvées plus ou moins accentuées selon les périodes. Une première tendance se caractérise par un interventionnisme direct (ou indirect) de l'État vis-à-vis du culte musulman dans son fonctionnement comme dans sa structuration.

A l'opposé, on a pu relever une égale tendance à l'abstentionnisme d'État au nom d'une expression idéologisée de l'idée de laïcité.

L'oscillation entre ces deux tendances représente une constante de l'histoire des relations islam/État en France. Elle témoigne en même temps des difficultés réelles que représente pour un État réputé "laïque", dont la capacité juridique d'intervention par rapport aux cultes est légalement limitée (mais pas inexistante !), l'élaboration d'une politique publique destinée à une collectivité religieuse dépourvue d'un support institutionnel centralisé.

Avec l'épisode colonial algérien nous avons un exemple du degré d'investissement de l'État dans le culte musulman pouvant aller jusqu'à prendre en charge financièrement ses frais de fonctionnement et son organisation interne, de façon maladroite. Il en est ainsi de l'ancêtre du CORIF, le Conseil Consultatif du Culte Musulman, chargé à l'époque d'émettre des avis autorisés sur les questions relatives au culte et de présenter des candidats aux charges cultuelles, dont la présidence avait été confiée au secrétaire général pour les Affaires Indigènes et la Police Générale, le fameux Michel qui était déjà à l'origine d'une limitation du droit de prêcher dans les mosquées ! Une telle initiative accentuait encore plus la subordination du culte musulman à un État non-musulman. Il faut également rappeler que le financement public du culte, au-delà de l'islam, s'inscrivait vis-à-vis des autres cultes dans une volonté non dissimulée d'assurer une certaine homogénéité confessionnelle en favorisant prioritairement l'élément national au détriment des minorités (les composantes espagnoles et italiennes étant souvent largement majoritaires chez les catholiques européens en Algérie et en Tunisie).

Si auparavant la tutelle administrative et financière de l'État se justifiait par le caractère prétendument atypique de l'islam (indivision du temporel et du spirituel), aujourd'hui l'intervention de l'État se veut moins directe et obéit à une autre logique. Ainsi en va-t-il du CORIF évoqué plus haut (1989-1993), créé sur une simple lettre de mission du ministre de l'Intérieur, lui assignant deux objectifs à court et à long terme. Il devait ponctuellement émettre des avis à destination du ministre concernant des problèmes concrets d'exercice du culte musulman, et réfléchir à l'affirmation d'une instance représentative de

l'islam. Bien qu'il ait illustré une volonté de réorienter la façon dont les pouvoirs publics appréhendent l'islam sous un angle culturel plus que policier, le CORIF était également un moyen de contourner la "relation intime" entre la Mosquée de Paris, création de la République laïque, et l'Algérie, et d'engager un processus visant à la ramener dans le giron national.⁵

Aussi, l'interventionnisme étatique ne se trouve-t-il pas toujours dicté par une volonté d'interférer directement dans le fonctionnement du culte, mais peut traduire positivement le souci de pallier une absence réelle d'organisation représentative de l'islam au plan national. Il n'en demeure pas moins vrai que cette tendance rencontre des limites qui sont autant de réserves.

Il existe en effet un risque de conforter l'idée récurrente que l'islam en général, et par extension le culte musulman, requiert une présence forte et permanente des pouvoirs publics à son profit "exclusif". Ce faisant, on hypothèque sérieusement les chances de voir émerger dans l'espace européen, et d'abord français, un islam réellement autonome (financièrement) et intellectuellement, évoluant en dehors de toute tutelle idéologique des États d'origine comme des États d'accueil. L'un des enjeux des prochaines décennies sera précisément l'affirmation d'islams nationaux en Europe indépendants des pays d'origine, assumant pleinement leur insertion dans l'espace européen.

Ensuite, l'interventionnisme direct de l'État conforte de plus en plus l'idée que les musulmans sont incapables de s'organiser par eux-mêmes, la solution devant toujours venir des pouvoirs publics. Enfin, une telle logique est susceptible d'entrer en contradiction avec le principe même de laïcité en ce qu'il implique outre la neutralité relative de l'État et sa séparation institutionnelle d'avec le culte, la liberté d'organisation de chaque culte "en interne", conformément à sa propre tradition.

L'abstention de l'État constitue un autre mode "paradoxal" d'intervention des pouvoirs publics et de leur positionnement vis-à-vis du culte musulman. C'est là une tendance toute aussi "naturelle" de l'État français qui peut se réfugier derrière l'argument de la non intervention dans les affaires du culte, ou se borner à constater l'extrême division régnant dans le paysage islamique français.⁶

On peut se demander alors comment se matérialise la non-intervention de l'État ? Le plus souvent, elle prend la forme d'une gestion différée, d'une sous-traitance du culte par des acteurs extérieurs au paysage islamique français, en l'occurrence les États d'origine. L'origine étrangère de la majorité des musulmans de France a pour corollaire l'aspiration des États d'origine sinon à une totale mainmise sur l'ensemble des musulmans de France, du moins au droit de regard sur l'organisation interne de la religion musulmane. Celui-ci s'exerçait par exemple, pour l'Algérie via l'Amicale des Algériens en France, voire par le biais d'institutions religieuses comme l'Institut Musulman de la Mosquée de Paris; là où d'autres États comme l'Arabie Saoudite et d'autres États du Golfe, disposant de peu de ressortissants sur le sol national, privilégient l'influence financière, et agissent via des organisations non gouvernementales comme la Ligue Islamique Mondiale (LIM) qui apporte son soutien

financier à des projets qu'elle agrée, comme ce fut le cas pour le centre islamique d'Évry (également financé par des fonds marocains) en région parisienne, ou la Grande Mosquée de Lyon. Parallèlement à ces réseaux officiels, les autres États musulmans, du Maghreb comme du Machreq, apportent de manière ponctuelle une contribution financière plus ou moins substantielle à des projets d'associations visant à acquérir ou édifier un centre communautaire.

De plus, certaines associations ou fédérations musulmanes en France, ont un caractère transnational et ne sont en conséquence que la branche française d'une structure dont le siège social est lui-même situé à l'étranger. Il en va ainsi avec l'association piétiste Foi et Pratique (FP), qui est la branche majoritaire en France de l'association *Jama'at al tabligh* (Société pour la propagation de l'islam), dont le siège se trouve au Pakistan. De même l'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF), est la section française de l'Union des Organisations Islamiques en Europe (UOIE), basée en Allemagne, proche des Frères Musulmans et soutenue par les États conservateurs du Golfe.

Le problème n'est pas tant que des associations musulmanes puissent bénéficier de financements extérieurs (en l'absence d'une source de financement nationale autonome), ce que la loi n'interdit pas, mais simplement que dans certains cas, ces financements, surtout lorsqu'ils émanent d'un seul État, peuvent déboucher sur une tutelle idéologique indirecte. Celle-ci risque alors d'accentuer un peu plus la perception négative de l'islam comme une religion de transplantés, en proie à des ingérences et des allégeances extérieures, alors même que près de la moitié des musulmans de France sont des citoyens français.

L'origine réelle du problème n'est donc pas tant les liens avec l'extérieur, que le risque de voir se développer en France une version de l'islam qui cadrerait mal avec l'environnement socioculturel de la société française, et les habitudes acquises par les populations musulmanes elles-mêmes, au gré de leur intégration. Il faut cependant bien reconnaître, que certaines associations instrumentalisent à leur profit leurs liens privilégiés avec tel ou tel État, dans le cadre de la compétition qui les oppose à d'autres associations musulmanes pour s'imposer comme l'organisation la plus représentative de l'islam en France. Le risque réside alors dans le transfert dans l'Hexagone de rivalités régionales. Ainsi en va-t-il du conflit ouvert au Maghreb entre l'Algérie et le Maroc, dont on ne peut s'empêcher de voir un prolongement au travers de l'opposition entre l'Institut Musulman de la Mosquée de Paris (IMMP), toujours sensible aux intérêts algériens en dépit de la nationalité française de son recteur, et la Fédération Nationale des Musulmans de France (FNMF), dirigée à l'heure actuelle par un groupe de binationaux franco-marocains qui prônent un "islam gallican", alors même que les actuels responsables n'ont jamais caché leurs liens privilégiés avec la monarchie alaouite !

Dans ces interfaces entre États musulmans rivaux, les autres composantes des musulmans de France ne sont appréciées qu'en tant que forces d'appoint, alors même qu'elles participent activement à la définition d'une présence islamique en France. Tel est le cas des

associations de musulmans d'Afrique Noire, représentées principalement par la Fédération des Associations Islamiques d'Afrique des Comores et des Antilles (FAIACA) ou encore des associations musulmanes turques, partagées entre celles liées aux consulats, qui dépendent directement de la Direction des Affaires religieuses (Diyanet Isleri Baskanligi) et celles qui se rattachent à la mouvance islamiste (Millî Görüş, Süleymanci, Nurdcu, réseaux Kaplan).

Notons également que les États musulmans n'hésitent pas à faire pression, à l'occasion, sur le gouvernement français via le Ministère des Affaires Étrangères pour influencer sur le cours quotidien de l'islam en France, qu'il s'agisse d'appuyer ou *a contrario* de contester certaines orientations, ou d'inviter les pouvoirs publics à restreindre la liberté de parole de certains opposants à ces régimes. C'est ainsi par exemple, que le Maroc n'a ménagé aucun effort pour contester le bien fondé de l'arrêté du Ministère de l'Agriculture de décembre 1994 qui octroyait l'agrément en matière d'abattage rituel à la Mosquée de Paris, et obtint gain de cause. De son côté l'Égypte n'est sans doute pas pour rien, dans l'interdiction de séjour qui frappait l'universitaire suisse d'origine égyptienne Tariq Ramadhan. Une telle attitude ne peut à terme qu'entrer en contradiction avec une dynamique démographique qui fait de l'islam une "réalité française", et les aspirations des musulmans de France, à prendre en charge l'organisation et le fonctionnement de leur culte dans le cadre de la législation existante. Elle est également lourde de risques car elle laisse perdurer la situation actuelle qui est celle du culte musulman, à savoir son inorganisation chronique avec pour corollaire une extrême division du paysage islamique français entre des organisations rivales se réclamant pourtant toutes, formellement, d'un islam autonome. L'autre risque vient d'être évoqué, c'est celui d'un retour à une vision strictement diplomatique de l'islam, via les chancelleries des États d'origine, avec une réactivation des rivalités inter-régionales à l'échelle nationale et locale.

MODES D'APPRÉHENSION ET DE GESTION DE L'ISLAM AU QUOTIDIEN

Au-delà de la question de l'équilibre difficile à trouver pour les pouvoirs publics entre un seuil minimum d'intervention et une abstention toujours relative mais nécessaire, il convient également de s'interroger en amont sur les différents types de gestion de l'islam au quotidien. En la matière, il est possible d'identifier plusieurs types de gestion de l'islam qui débouchent de fait sur la mise en œuvre de moyens spécifiques, et sont autant d'angles différents d'approche d'une seule et même réalité l'islam en France.

Gestion policière et sécuritaire de l'islam

Ce type de gestion tend à privilégier une approche sécuritaire de l'islam au quotidien. Il prend généralement

appui sur l'argument selon lequel l'islam serait une religion par essence politique, principalement touchée par le "péril intégriste". En retour, une telle vision tend à légitimer un contrôle plus étroit par les pouvoirs publics. Ce contrôle se traduit le plus souvent par un renforcement de la censure sur les productions islamiques (affaire de l'interdiction provisoire du livre du cheikh Qaradhaoui en avril 1995), un contrôle policier tatillon des lieux de culte et des imams desservants (affaire Larbi Kechat imam de la mosquée Ad-Da'wa).

Cela conduit à un renforcement de l'incompréhension entre les musulmans et les autorités, confortant les radicaux de tous bords, musulmans ou non, tenants de l'incompatibilité de l'islam et de la laïcité.

Cette gestion privilégie également une appréhension de l'islam à partir des événements politiques du monde arabo-musulman, depuis son versant occidental, le Maghreb, et à l'aune des développements de l'islam le plus radical.⁷

Les risques inhérents à ce type de gestion sont divers. En tout premier lieu, l'accentuation de la confusion chez les non-musulmans entre l'islam et le radicalisme politique aux couleurs de l'islam, et chez les musulmans, le ressentiment contre la laïcité, perçue comme partielle et discriminatoire. En définitive, privilégier une politique du court terme et des coups d'éclats se solde généralement par une marche arrière et un recul de l'État.

Gestion culturelle de l'islam

Cette gestion a été officiellement consacrée avec l'expérience du CORIF à partir de 1989. Elle privilégie la régulation de l'islam à partir de ses aspects proprement culturels, des problèmes concrets que rencontrent les musulmans dans l'observation quotidienne de leur religion. La priorité est donnée au culte, par rapport à l'islam *sui generis*. La Charte du culte musulman en est une autre illustration du côté des musulmans. La traduction concrète de ce mode de gestion de l'islam réside par exemple dans la multiplication des arrêtés habilitant les mosquées à désigner des sacrificateurs agréés (cf. arrêté du 27 juin 1996 du Ministère de l'Agriculture agréant les centres islamiques d'Evry et la grande mosquée de Lyon).

Parallèlement à ce souci des pouvoirs publics de prendre en compte les difficultés pratiques liées à l'exercice du culte musulman, des organisations musulmanes de France ont également entrepris, de leur côté et de manière plus ou moins artificielles, de recentrer leurs initiatives vers la sphère culturelle via la question de l'encadrement religieux des communautés musulmanes par exemple. Ainsi la Mosquée de Paris s'est-elle dotée d'une ébauche d'organisation de ses agents du culte placés sous la tutelle, à l'échelle nationale, du Vice-Recteur et Grand Mufti de la Mosquée de Paris et, à l'échelle locale, de six muftis régionaux. D'autres organisations musulmanes rivales ont suivi une voie similaire, comme l'éphémère Haut Conseil des Musulmans de

France (HCMF) qui, en 1996, s'est doté d'une instance théologique, le Conseil National des Imams. Il en est de même avec la Fédération Nationale des Musulmans de France (FNMF) qui, en 1997, s'est enrichi à son tour d'une Coordination Nationale des Imams et Guides Religieux (CNIGR).

Vers une gestion culturelle de l'islam ?

Bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer des conclusions sur l'action du nouveau ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement, nous pouvons faire quelques constatations de base.

Tout d'abord l'abandon de la politique des coups d'éclats médiatiques.

Ensuite, le désir de promouvoir une politique volontariste en direction de l'islam invité "à prendre sa place à la table de la République"⁸ au même titre que les autres cultes, tout en se gardant d'une quelconque velléité interventionniste en la matière : "l'État n'imposera pas ses choix. Ce n'est pas son rôle. Il agréera ceux qui lui sont proposés"⁹. Le ministre a même fait savoir qu'il ne serait pas hostile à ce qu'une dérogation provisoire à la loi de 1905 soit prévue s'agissant de la règle du non subventionnement public des cultes, afin de permettre aux musulmans de rattraper leur retard en terme de lieux de culte, en nombre insuffisant par rapport au nombre potentiel de fidèles.

Et enfin, une mise à distance ou plutôt équidistance de toutes les grandes fédérations musulmanes de France (relativisation du poids de l'IMMP). Parallèlement à la prise en compte de l'aspect culturel, les pouvoirs publics ont surtout manifesté le souci de compléter cela par un dispositif culturel d'enseignement d'envergure nationale, sous la forme d'un Institut Supérieur d'Études Arabes et Islamiques en dehors de la sphère universitaire classique, mais financé par l'État.

Ce projet, s'il venait à être concrétisé, témoignerait d'un nouveau tournant, d'une nouvelle étape dans la gestion publique de l'islam en France.

Après avoir au gré des circonstances, privilégié une approche diplomatique via certaines chancelleries maghrébines, sécuritaire et devant l'inexistence d'une organisation centralisée durable du culte musulman, les pouvoirs publics s'orienteraient vers un contournement de l'impasse culturelle, en privilégiant une approche plus culturelle. La France se doterait ainsi d'une structure publique d'enseignement et de recherche centralisant la plupart des études, des compétences universitaires et scientifiques en matière islamologique. Ce projet devrait permettre *in fine* non seulement d'œuvrer à la production et à la diffusion d'un discours plus serein et plus équilibré sur l'islam en marge de tout manichéisme réducteur comme de toute apologétique naïve, tout en officialisant la présence définitive de l'islam en France.

Il est difficile en l'état de donner une conclusion d'ensemble, tout au plus pouvons-nous rappeler que s'il ne faut surtout pas sous-estimer les responsabilités des pouvoirs publics sur ce dossier de l'islam, il ne faudrait

pas en retour évacuer les responsabilités des dirigeants communautaires musulmans eux-mêmes.

Une partie des difficultés d'organisation du culte musulman tiennent aussi aux rivalités des organes de représentation des musulmans eux-mêmes. Cette extrême division du paysage musulman rend d'autant plus hasardeuse, sinon problématique, toute tentative de structuration du culte. Chaque grande fédération musulmane est soit incapable de se doter d'un projet crédible d'organisation du culte, soit lorsqu'elle dispose d'un tel projet (et d'un soutien public manifeste !), la démultiplication des maladresses, les ambitions personnelles reprennent toujours le dessus et réduisent à néant les quelques avancées chèrement acquises. L'exemple de l'Institut Musulman de la Mosquée de Paris est sur ce point édifiant ! Si l'organisation de la religion musulmane passe par un engagement fort des pouvoirs publics en ce sens pour veiller et, au besoin, soutenir positivement le libre exercice public de ce culte, cela suppose également une mise à plat des différends qui rongent de l'intérieur les grandes organisations fédératives de l'islam en France.

Il appartient enfin aux musulmans engagés, et à tous ceux qui s'estiment concernés par ces questions liées au culte, de dépasser la querelle de la représentativité, pour réfléchir à l'affirmation d'une authentique collégialité au sens islamique de *majliss* préalable à l'émergence, à plus ou moins long terme, d'un schéma à la fois pluraliste et consensuel (*ijmâ'*) d'organisation de cette collectivité religieuse en France.

Franck FREGOSI

NOTES

¹ Voir article "les problèmes d'organisation de la religion musulmane en France", in *Esprit*, janvier 1998, pp. 109-136.

² Les principales étant la Fédération Nationale des Musulmans de France, l'Union des Organisations Islamiques de France, Foi et Pratique (...).

³ En 1962, les mêmes oulémas tiendront le discours inverse pour contrer l'aile laïque du FLN, et surtout la Fédération de France du FLN qui souhaitait que l'État algérien opte pour un régime de séparation entre les cultes et l'État.

⁴ Cf. V. GEISSER, "Ethnicité républicaine", Paris, Presses de Sciences Po, 1997, p. 162.

⁵ Cette question est toujours d'actualité en dépit de la nationalité française de l'actuel recteur.

⁶ Cf. Le point de vue de Pierre JOXE dans son livre *l'Edit de Nantes*. Une histoire pour aujourd'hui, Paris, Hachette, 1998.

⁷ Dès 1925 existaient rue Lecomte (XVII^e arrondissement) des services chargés de la surveillance de la vie religieuse et des prônes musulmans. L'ennemi idéologique recherché à l'époque, était le "bolchevisme" (cf. JOXE, Pierre, *op. cit.*).

⁸ Cf. Entretien avec M. CHEVENEMENT, "Pour une politique républicaine d'immigration", in *Le Monde* du 26 juin 1997, p. 10.

⁹ Cf. Allocution de J.-P. CHEVENEMENT à Strasbourg, le 23 novembre 1997, à l'occasion de l'ordination du nouvel archevêque. Service de presse du Ministère de l'Intérieur.

Index de Correspondances des numéros 1 à 50

INDEX PAR AUTEUR DES RUBRIQUES POSITIONS DE RECHERCHE, RECHERCHES EN COURS, MÉMOIRES, THÈSES

ABDELKAFI (Jellal)

Enjeux urbains et défis culturels. A propos de " Monde Arabe, Villes, pouvoirs et sociétés. Monde Arabe Maghreb-Machrek ".
(n°25)

ABOUHANI (Abdelghani)

Les pouvoirs dans la ville : Multiplicité des centres de décision et attitude des populations.
(n°14)

AKESBI (Najib)

L'impôt, le Maghreb et l'ajustement.
(n°19)

AL MOURI (Hassan)

(en arabe) *Les Stratégies des acteurs sociaux dans les associations d'eau potable. L'exemple de Sekhira.*
(n°7)

ALLIEVI (Stéphano)

Italie : Le retour de l'islam. La présence musulmane entre histoire et actualité.
(n°22-23)

AMARA (Mohamed-Ali)

Les enjeux de la croissance périphérique du Grand Gafsa.
(n°17)

AUCLAIR (Laurent) et SANDRON (Frédéric)

Dynamique Population-Environnement (DYPEN).
(n°31)

AZLOUK (Rachid)

Croissance urbaine et logiques familiales. Le cas de Zarzis (Sud-Est tunisien).
(n°27)

AZZAIEZ (Nizar)

(en arabe) *Les Saints et les zawia-s dans le faubourg de Bab Souïka.*
(n°3)

BALDINETTI (Anna)

Orientalisme et politique italienne en Egypte et en Libye.
(n°28)

BARBULESCO (Luc)

La vie exemplaire d'Abdelkader ou " Ce jour-là, les croyants se réjouiront " lecture-discussion de Bruno ETIENNE : Abdelkader. Isthme des isthmes (Barzakh al-Barazikh).
(n°18)

BECHINIA (Saâd)

(résumé du texte arabe) *Les entreprises publiques en Algérie : portée et limites des réformes.*
(n°38)

BÉDARIDA (François)

Méthodologie et pratique de l'histoire du temps présent.
(n°42)

BEN ACHOUR (Sana)

Aux sources du droit moderne tunisien.
(n°42)

BEN SALEM (Lilia)

Le statut de l'acteur social dans la sociologie tunisienne.
(n°49)

BENJELLOUL (Mourad)

Bizerte : les acteurs de l'urbanisation.
(n°1)

BENNANI-CHRAÏBI (Mounia) & PICARD (Elisabeth)

De l'individu à l'acteur : A propos de Soumis et rebelles les jeunes au Maroc.
(n°37)

BERRY-CHIKHAOUI (Isabelle)

Dynamiques de la citadinité : le faubourg dans la ville. Le Rbat Bab al-Jazira de la Médina de Tunis.
(n°20-21)

BOTIVEAU (Bernard)

A propos de " Gardiens de l'islam. Les oulémas d'Al-Azhar dans l'Egypte contemporaine ".
(n°46)

BOUTIER (Jean)

Les outils des historiens sont-ils universels ?
(n°41)

INDEX

CAILLE (Alain)

Sciences sociales et lien social.
(n°38)

CAMPAGNE (Pierre)

Réseau Agriculture Familiale Comparée (RAFAC).
(n°28)

CASSARINO (Jean-Pierre)

Le reflet de la mémoire. Une approche de l'image de l'immigré maghrébin.
(n°12-13)

CASSARINO (Jean-Pierre)

Les entrepreneurs privés tunisiens et leur expérience migratoire passée en Europe : la formation de réseaux.
(n°44)

CESARI (Jocelyne)

Réseaux Transnationaux entre l'Europe et le Maghreb.
(n°15)

CHABBI (Morched)

Lecture et discussion de Fès... ou l'obsession du foncier par Mohamed AMEUR.
(n°15)

CHANSON-JABEUR (Chantal)

Métropoles du Maghreb et transport collectif urbain.
(n°3)

CHIFFOLEAU (Sylvia)

Médecines et médecins en Egypte. Construction d'une identité professionnelle et projet de médicalisation.
(n°26)

CROWLEY (John)

A propos de "Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français".
(n°47)

DAVIS TAIEB (Hannah)

Manières de voir : A propos de "Picturing Casablanca: Portraits of Power in a Modern City" par Susan OSSMAN.
(n°27)

DEBILI (Fathi)

Traitement automatique de l'arabe voyellé ou non.
(n°46)

DENIEUIL (Pierre-Noël)

Entrepreneurs et entreprises au Maghreb.
(n°34-35)

DOUGUI (Noureddine)

Monographie d'une grande entreprise coloniale. La compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (1897-1930).
(n°14)

ELBOUDRARI (Hassan)

De la magie en islam: entre licéité et illicéité. Paradoxes et ambivalences.
(n°49)

ELLOUMI (Mohamed)

L'Agriculture familiale, permanence et diversité.
(n°4-5)

EUGÈNE (Benoît)

L'âne et le chameau. Modalités d'inscription des études sur le Middle East dans l'Université britannique (1907-1973).
(n°29)

FENEYROL (Olivier) et KHAROUFI (Mostafa)

Le Tourisme au Maroc et en Tunisie, bilan et perspectives.
(n°1)

FREGOSI (Franck)

Islam et Etat : sécularisation ou laïcisation ?
(n°2)

FULLER (Mia)

Les chantiers de la colonisation : l'architecture, l'urbanisme et la création de la société moderne dans les colonies italiennes 1869-1943.
(n°44)

GRANDGUILLAUME (Gilbert)

La langue entre le pouvoir et la vie. A propos de " Les Algériens et leurs(s) langues(s) " par Khaoula TALEB IBRAHIMI.
(n°34-35)

GRENIER (Jean-Yves)

Histoire et sociologie. Le dialogue (presque) impossible.
(n°31)

GUI TOUNI (Abdelkader)

Le Nord-est Marocain : Potentialités et réalités d'une région excentrée.
(n°16)

HÉLIN (Élise)

La profession d'avocat en Tunisie (1883-1987).
(n°36)

HENIA (Abdelhamid)

Propriété et stratégies sociales à Tunis à l'époque moderne.
(n°41)

HENIA (Abdelhamid)

Villes et territoires au Maghreb : mode d'articulation et formes de représentation.
(n°45)

HOURS (Bernard)

A propos de " Santé, médecine et société dans le monde arabe ".
(n°43)

JAMOUS (Raymond)

Rites sacrificiels en Inde et au Maghreb : Essai d'anthropologie comparative.
(n°32-33)

- KAMIL (Hassan)**
Rationalité Economique, Technique et Sociale chez les Nomades : Les Ouled Khawa de Missour (Maroc oriental).
(n°24)
- KAROUI (Hachemi)**
Jaques Berque ou le Maghreb comme existence et comme connaissance.
(n°36)
- KCHIR-BENDANA (Kmar)**
Marginalité, individualité, recherche à propos de " Etre marginal au Maghreb ". Textes réunis par Fanny COLONNA avec Zakya DAOUD.
(n°11)
- KERROU (Mohamed)**
Typologies de l'islam maghrébin.
(n°30)
- KHAROUFI (Mostafa)**
Contextes et état d'une recherche : les études urbaines au Maroc.
(n°6)
- KHAROUFI (Mostafa)**
Les effets de l'émigration sur les sociétés de départ au Maghreb : nouvelles données, nouvelles approches.
(n°16)
- KHEMIRI (Rim)**
(en arabe) Industrie de la poterie à Nabeul.
(n°4-5)
- LEPETIT (Bernard)**
Une autre histoire sociale.
(n°40)
- LEZE (Gilles)**
La généralisation de l'enseignement primaire au Maghreb.
(n°7)
- LIPIETZ (Alain)**
La réforme sociale : transfert du Sud vers le Nord.
(n°47)
- LONGUENESSE (Élisabeth)**
Ingénieurs et Médecins dans le Monde Arabe. Projet de Développement et Identités Professionnelles.
(n°18)
- LOPEZ GARCIA (Barnabé)**
Les Migrations maghrébines en Espagne.
(n°2)
- MAHÉ (Alain)**
Pour une anthropologie historique des systèmes juridiques des sociétés arabo-berbères.
(n°48)
- MELLITI (Imed)**
Observatoire de la condition de la femme en Tunisie.
(n°26)
- MELLITI (Imed)**
Sociologie de la Tijaniyya de Tunis : La Sainteté entre scripturalité et pratiques dévotionnelles.
(n°17)
- MÉTRAL (André)**
De " l'homo-aeconomicus " au " district industriel " : destin de l'entrepreneur tunisois.
(n°43)
- MICHEL (Nicolas)**
Une Economie de Subsistances. Le Maroc précolonial.
(n°24)
- MOROY (Franck)**
Football et politique à Tunis.
(n°48)
- NAVEZ-BOUCHANINE (Françoise)**
L'évaluation des projets de développement urbain.
(n°22-23)
- PEZELET (Lydie)**
Développement touristique et société locale dans le Haut-Atlas central marocain quelle production spatiale autochtone ?
(n°36)
- RUIZ (Isabel)**
Du Rural à l'Urbain. Travail féminin et mutations sociales dans une petite ville du Sahel tunisien.
(n°25)
- SAAF (Abdallah)**
Albert AYACHE et l'histoire du mouvement syndical au Maroc : naissance et mutations.
(n°29)
- SALHI (Brahim)**
Confréries religieuses, sainteté et religion en grande Kabylie. Éléments de bilan d'une recherche sur un siècle (1850-1950).
(n°12-13)
- SKOUNTI (Ahmed)**
Le sang et le sol. Les implications socioculturelles de la sédentarisation : cas des nomades ayt merghad (Maroc).
(n°40)
- TRIKI (Fathi)**
Poétique et politique. A propos de " ADONIS, la prière et l'épée, essais sur la culture arabe ".
(n°19)
- VILLASANTE DE BEAUVAIS (Mariella)**
Solidarité et hiérarchie au sein des Ahl Sîdi Mahmûd. Essai d'anthropologie historique d'une confédération tribale mauritanienne, XVIIIème-XXème siècles.
(n°39)

INDEX PAR TITRE DES RUBRIQUES POSITIONS DE RECHERCHE, RECHERCHES EN COURS, MÉMOIRES, THÈSES

A propos de " Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français ". **CROWLEY (John)**.
(n°47)

A propos de " Gardiens de l'islam. Les oulémas d'Al-Azhar dans l'Egypte contemporaine ". **BOTIVEAU (Bernard)**.
(n°46)

A propos de " Santé, médecine et société dans le monde arabe ". **HOURS (Bernard)**.
(n°43)

(L'), Agriculture familiale, permanence et diversité. **ELLOUMI (Mohamed)**.
(n°4-5)

Albert AYACHE et l'histoire du mouvement syndical au Maroc : naissance et mutations. **SAAF (Abdallah)**.
(n°29)

(L'), Âne et le chameau. Modalités d'inscription des études sur le " Middle-East " dans l'Université britannique (1907-1973). **EUGÈNE (Benoît)**.
(n°29)

Aux sources du droit moderne tunisien. **BEN ACHOUR (Sana)**.
(n°42)

Bizerte : les acteurs de l'urbanisation. **BENJELLOUL (Mourad)**.
(n°1)

(Les), Chantiers de la colonisation : l'architecture, l'urbanisme et la création de la société moderne dans les colonies italiennes 1869-1943. **FULLER (Mia)**.
(n°44)

Confréries religieuses, sainteté et religion en grande Kabylie. Eléments de bilan d'une recherche sur un siècle (1850-1950). **SALHI (Brahim)**.
(n°12-13)

Contextes et état d'une recherche : les études urbaines au Maroc. **KHAROUFI (Mostafa)**.
(n°6)

Croissance urbaine et logiques familiales. Le cas de Zarzis (Sud-Est tunisien). **AZLOUK (Rachid)**.
(n°27)

De " l'homo-aeconomicus " au " district industriel " : destin de l'entrepreneur tunisois. **METRAL (André)**.
(n°43)

De la magie en islam : entre licéité et illicéité. Paradoxes et ambivalences. **ELBOUDRARI (Hassan)**.
(n°49)

De l'individu à l'acteur : A propos de " Soumis et rebelles : les jeunes au Maroc ". **BENNANI-CHRAÏBI (Mounia)** et **PICARD (Elisabeth)**.
(n°37)

Développement touristique et société locale dans le Haut-Atlas central marocain : quelle production spatiale autochtone ? **PEZELET (Lydie)**.
(n°36)

Du Rural à l'Urbain. Travail féminin et mutations sociales dans une petite ville du Sahel tunisien. **RUIZ (Isabel)**.
(n°25)

Dynamique Population-Environnement (DYPEN). **AUCLAIR (Laurent)** et **SANDRON (Frédéric)**.
(n°31)

Dynamiques de la citadinité : le faubourg dans la ville. Le Rbat Bab al-Jazira de la Médina de Tunis. **BERRY (Isabelle)**.
(n°20-21)

(Une), Economie de Subsistances : Le Maroc précolonial. **MICHEL (Nicolas)**.
(n°24)

(Les), Effets de l'émigration sur les sociétés de départ au Maghreb : nouvelles données, nouvelles approches. **KHAROUFI (Mostafa)**.
(n°16)

(Les), Enjeux de la Croissance Périphérique du Grand Gafsa. **AMARA (Mohamed-Ali)**.
(n°17)

Enjeux urbains et défis culturels. A propos de " Monde Arabe, Villes, pouvoirs et sociétés. Monde Arabe Maghreb-Machrek ". **ABDELKAFI (Jellal)**.
(n°25)

Entrepreneurs et entreprises au Maghreb. **DENIEUIL (Pierre-Noël)**.
(n°34-35)

(Les), Entrepreneurs privés tunisiens et leur expérience migratoire passée en Europe : la formation de réseaux. **CASSARINO (Jean-Pierre)**.
(n°44)

(Les), Entreprises publiques en Algérie : portée et limites des réformes (résumé du texte arabe). **BECHINIA (Saâd)**.
(n°38)

Football et politique à Tunis. **MOROY (Franck)**.
(n°48)

(La), Généralisation de l'enseignement primaire au Maghreb. **LEZE (Gilles)**.
(n°7)

Histoire et sociologie. Le dialogue (presque) impossible. **GRENIER (Jean-Yves)**.
(n°31)

(L'), Impôt, le Maghreb et l'ajustement.

AKESBI (Najib).

(n°19)

Industrie de la poterie à Nabeul, (en arabe).

KHEMIRI (Rim).

(n°4-5)

Ingénieurs et Médecins dans le Monde Arabe. Projet de Développement et Identités Professionnelles.

LONGUENESSE (Elisabeth).

(n°18)

Islam et Etat : sécularisation ou laïcisation ?

FREGOSI (Franck).

(n°2)

Italie : Le retour de l'islam. La présence musulmane entre histoire et actualité.

ALLIEVI (Stéphano).

(n°22-23)

Jaques Berque ou le Maghreb comme existence et comme connaissance.

KAROUI (Hachemi).

(n°36)

L'évaluation des projets de développement urbain.

NAVEZ-BOUCHANINE (Françoise).

(n°22-23)

(La), Langue entre le pouvoir et la vie. A propos de " Les Algériens et leurs(s) langues(s) " par Khaoula TALEB IBRAHIMI.

GRANDGUILLAUME (Gilbert).

(n°34-35)

Lecture et discussion de " Fès... ou l'obsession du foncier " par Mohamed AMEUR.

CHABBI (Morched).

(n°15)

Manières de voir. A propos de " Picturing Casablanca: Portraits of Power in a Modern City " . Par Susan OSSMAN.

DAVIS TAIEB (Hannah).

(n°27)

Marginalité, individualité, recherche. A propos de " Etre marginal au Maghreb ". Textes réunis par Fanny COLONNA avec Zakya DAOUD.

KCHIR-BENDANA (Kmar).

(n°11)

Médecines et médecins en Egypte. Construction d'une identité professionnelle et projet de médicalisation.

CHIFFOLEAU (Sylvia).

(n°26)

Méthodologie et pratique de l'histoire du temps présent.

BÉDARIDA (Français).

(n°42)

Métropoles du Maghreb et transport collectif urbain.

CHANSON-JABEUR (Chantal).

(n°3)

(Les), Migrations maghrébines en Espagne.

LOPEZ GARCIA (Barnabé).

(n°2)

Monographie d'une grande entreprise coloniale. La compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (1897-1930).

DOUGUI (Noureddine).

(n°14)

(Le), Nord-est Marocain : Potentialités et Réalités d'une Région Excentrée.

GUI TOUNI (Abdelkader).

(n°16)

Observatoire de la condition de la femme en Tunisie.

MELLITI (Imed).

(n°26)

Orientalisme et politique italienne en Egypte et en Libye.

BALDINETTI (Anna).

(n°28)

(Les), Outils des historiens sont-ils universels ?

BOUTIER (Jean).

(n°41)

Poétique et Politique. A propos de " ADONIS, la prière et l'épée , essais sur la culture arabe " .

TRIKI (Fathi).

(n°19)

Pour une anthropologie historique des systèmes juridiques des sociétés arabo-berbères.

MAHÉ (Alain).

(n°48)

(Les), Pouvoirs dans la ville : Multiplicité des centres de décision et attitude des populations.

ABOUHANI (Abdelghani).

(n°14)

(La), Profession d'Avocat en Tunisie (1883-1987).

HÉLIN (Élise).

(n°36)

Propriété et stratégies sociales à Tunis à l'époque moderne.

HENIA (Abdelhamid).

(n°41)

Rationalités Economique, Technique et Sociale chez les Nomades : Les Ouled Khawa de Missouri (Maroc oriental).

KAMIL (Hassan).

(n°24)

(Le), Reflet de la mémoire. Une approche de l'image de l'immigré Maghrébin.

CASSARINO (Jean-Pierre).

(n°12-13)

(La), Réforme sociale : transfert du Sud vers le Nord.

LIPIETZ (Alain).

(n°47)

Réseau Agriculture Familiale Comparée (RAFAC).

CAMPAGNE (Pierre).

(n°28)

Réseaux Transnationaux entre l'Europe et le Maghreb.

CESARI (Jocelyne).

(n°15)

Rites sacrificiels en Inde et au Maghreb : Essai d'anthropologie comparative.

JAMOUS (Raymond).

(n°32-33)

- (Les), Saints et les zawia-s dans le faubourg de Bab Souika*, (en arabe). **AZZAIEZ (Nizar)**. (n°3)
- (Le), Sang et le sol. Les implications socioculturelles de la sédentarisation cas des nomades ayt merghad au Maroc*. **SKOUNTI (Ahmed)**. (n°40)
- Sciences sociales et lien social*. **CAILLE (Alain)**. (n°38)
- Sociologie de la Tġjaniyya de Tunis : La Sainteté entre scripturalité et pratiques dévotionnelles*. **MELLITI (Imed)**. (n°17)
- Solidarité et hiérarchie au sein des Ahl Sidi Mahmūd. Essai d'Anthropologie historique d'une confédération tribale mauritanienne, XVIIIème-XXème siècles*, **VILLASANTE DE BEAUVAIS (Mariella)**. (n°39)
- (Le), Statut de "l'acteur social" dans la sociologie tunisienne*. **BEN SALEM (Lilia)**. (n°49)
- (Les), Stratégies des acteurs sociaux dans les associations d'eau potable. L'exemple de Sekhira*, (en arabe). **AL MOURI (Hassan)**. (n°7)
- Tourisme au Maroc et en Tunisie, bilan et perspectives*. **FENEYROL (Olivier)** et **KHAROUFI (Mostafa)**. (n°1)
- Traitement automatique de l'arabe voyellé ou non*. **DEBILI (Fathi)**. (n°46)
- Typologies de l'islam maghrébin*. **KERROU (Mohamed)**. (n°30)
- Une autre histoire sociale*. **LEPETIT (Bernard)**. (n°40)
- (La), Vie exemplaire d'Abdelkader ou " Ce jour-là, les croyants se réjouiront " Lecture-discussion de Bruno ETIENNE : Abdelkader. Isthme des isthmes (Barzakh al-Barazikh)*. **BARBULESCO (Luc)**. (n°18)
- Villes et territoires au Maghreb : Mode d'articulation et formes de représentation*. **HENIA (Abdelhamid)**. (n°45)
- Association de sauvegarde de la médina de Tripoli (Machru' tanzim wa idara al-medina al-qadima bi Tarablus)*. **(Libye)**. (n°48)
- Association des Etudes Internationales*, (AEI). **(Tunisie)**. (n°7)
- Association française pour l'étude du monde arabe et musulman*, (AFEMAM.). **(Aix-en-Provence)**. (n°36)
- Association Mémoires Méditerranéennes*. **(Aix-en-Provence)**. (n°39)
- Association pour le développement de la recherche en sciences sociales*, (ADRESS). **(Alger)**. (n°10)
- Association pour une fondation des villes et territoires Méditerranéens*. **(Marseille)**. (n°38)
- BARBARESQUES, Association de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales pour le développement des échanges scientifiques avec le Maghreb*. **(Paris)**. (n°10)
- Centre libyen Al-Jihad pour les études historiques*. **(Tripoli)**. (n°38)
- Centre Africain de Formation et de Recherche pour le Développement*, (CAFRAD). **(Maroc)**. (n°6)
- Centre d'étude et de documentation économique, juridique et sociale*, (CEDEJ). **(Le Caire)**. (n°18)
- Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain*, (CERMOC). **(Amman)**. (n°15)
- Centre d'études sur les mouvements migratoires maghrébins*. **(Oujda)**. (n°12-13)
- Centre de Documentation Nationale*, (CDN). **(Tunis)**. (n°3)
- Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine*. **(Nice)**. (n°20-21)
- Centre de recherche de documentation et d'information sur la femme*, (CREDIF). **(Tunis)**. (n°16)
- Centre de Recherche et d'Information Documentaire en Sciences Sociales et Humaines*, (CRIDSSH). **(Algérie)**. (n°4-5)
- Centre de recherche sur l'Afrique francophone de l'université de Westminster*. **(Westminster)**. (n°41)

INDEX DES RUBRIQUES

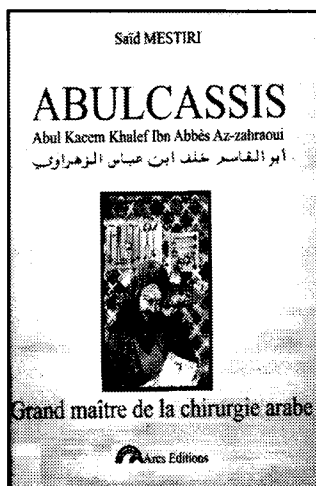
ESPACE DE RECHERCHES ET ETAT DE...

Association Algérienne des Relations Internationales et de Droit International. **(Algérie)**. (n°7)

- Centre d'études et de recherches en Aménagement.* (Casablanca). (n°36)
- Centre du dépôt d'archives libyennes Dar al-mahfuzat al-tarikhiya.* (Tripoli). (n°46)
- Centre national d'études et d'analyses pour la planification,* (Ce.NEAP). (Alger). (n°45)
- Cité du chercheur.* (Oran). (n°17)
- Développement des régions arides et désertiques.* Formation post-universitaire organisée par l'Institut Agronomique Méditerranéen (France) et l'Institut des Régions Arides. (Tunisie). (n°8-9)
- Eurames newsletter.* (Exeter). (n°10)
- Fondation du roi Abdul-Aziz Al-Saoud pour les études islamiques et les sciences humaines.* (Casablanca). (n°11)
- Fondation Temimi pour la recherche scientifique et l'information.* (Tunis). (n°34-35)
- Formation doctorale " *Espaces, sociétés et villes dans le monde arabe* ", Université de Tours / Laboratoire, (URBAMA). (Tours). (n°40)
- Francophone Africa Research Centre,* The University of Westminster, Faculty of Law, Languages and Communications. (Londres) (n°44)
- Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Méditerranée,* (GERM). (Maroc). (n°8-9)
- Groupe d'études et de recherches sur les ressources humaines,* (GERRH). (Rabat). (n°28)
- Groupe de Recherche en Economie Internationale,* (GREI). (Maroc). (n°8-9)
- Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.* (Maroc). (n°3)
- Institut de recherche sur le monde arabe contemporain : Groupe de recherche et d'études sur le Moyen-Orient.* (Lyon). (n°14)
- Institut de sociologie.* (Alger). (n°49)
- Institut des Régions Arides,* (IRA). (Tunisie). (n°6)
- Institut français d'études arabes de Damas,* (IFEAD). (Damas). (n°24)
- Institut National d'Aménagement Urbain,* (INAU). (Maroc). (n°2)
- Istituto per l'Oriente.* (Rome). (n°26)
- La Lettre d'information de l'Observatoire Urbain du Caire Contemporain,* (CEDEJ). (Egypte). (n°4-5)
- Lettre de l'ASP, Ingénieurs et Médecins dans le Monde Arabe.* (France). (n°4-5)
- Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme* (M.M.S.H). (Aix-en-Provence). (n°42)
- Monde Arabe dans la Recherche Scientifique* (MARS), Institut du Monde Arabe. (France). (n°8-9)
- Nordisk selskap for midtaustenforskning (nordic society for middle eastern studies).* (Bergen). (n°14)
- Réseau Marcopolo* (programme med-campus de la communauté européenne), Institut universitaire d'architecture de Venise. (Venise) (n°30)
- Revue Franco-Maghrébine de droit, Centre d'Etudes, de Recherches et de Publications.* (Tunis). (n°10)
- Service de la Documentation et Archives de la Province d'El-Jadida.* (El Jadida). (n°38)
- Taller de Estudios Internacionales Mediterraneos,* (TEIM). (Madrid). (n°4-5)
- Unité de recherche sur le bassin méditerranéen du centre d'études africaines et arabes.* (Toulouse). (n°43)
- Unite mixte de recherche " monde iranien "* (CNRS), Monde Iranien. (n°28)

◆ Saïd MESTIRI, Abulcassis. **Abul Kacem Khalef Ibn Abbès Az-Zahraoui. Grand maître de la chirurgie arabe**, Tunis, Arcs Éditions, 1997, 280 p.

L'histoire de la médecine, comme toute histoire, s'intéresse aux découvertes, aux filiations, à l'apport et à l'influence des grands hommes ; elle est aussi retour aux sources et entreprise de généalogie. Parfois elle sert à sortir de l'oubli, à remettre en perspective, à reconnaître, à réhabiliter ; elle peut également aider à comprendre le présent d'un groupe social, d'une profession ou d'une discipline intellectuelle. Cet hommage d'un chirurgien tunisien, à un des maîtres les plus réputés de la chirurgie, Abul Kacem Khalef Ibn Abbès Az-Zahraoui, médecin andalou du IV^e siècle de l'Hégire (X^e -XI^e siècle de l'ère chrétienne), répond à toutes ces attentes. Abulcassis, illustre figure d'une période faste de la civilisation



andalouse (édification du califat andalou et rivalité grandissante entre la Bagdad abbasside et la Cordoue omeyyade), a condensé dans un traité de 30 volumes un ensemble de connaissances médicales, anatomiques, théoriques et pratiques qui deviendra une référence majeure à la Renaissance puis de nouveau à partir du XIX^e siècle en Europe. Diverses traductions (latine, romane, hébreu, provençale) du *Tasrif li man 'ajazza 'an attalif*

existent ; Saïd Mestiri choisit la copie d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale de France pour en traduire et commenter les chapitres consacrés à la chirurgie et l'éthique médicale. L'édition du texte de cette collection de protocoles de diagnostic, d'intervention et de traitement est précédée d'une biographie d'Abulcassis qui le replace dans le contexte politique et intellectuel de son temps.

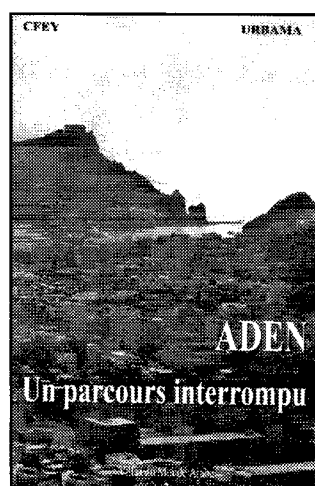
Le résultat est à la fois un livre à portée scientifique pour les médecins actuels mais également un ouvrage d'histoire qui renseigne sur la nosographie de l'époque, les successeurs et surtout - moins connus - les maîtres d'Abulcassis, l'état des découvertes techniques liées à l'instrumentation, le vocabulaire médical en usage, la façon dont un savant a vécu, appliqué, parfois devancé ou transgressé la science et la morale de son temps.

En plus du travail lexical qui accompagne cette traduction, l'originalité de cet ouvrage est dans la reproduction des dessins faits par Abulcassis pour représenter des organes, décrire des instruments, rendre compte de procédés opératoires ; ce qui donne à la fois un document historique vivant, une source scientifique moderne, une contribution didactique au savoir médical contemporain auxquels un beau travail d'édition et d'illustration ajoutent une touche esthétique.

◆ Éric MERCIER, Aden. **Un parcours interrompu**, Sanaa, Tours, CFEY, URBAMA, 1997, 163 p. (coll. Villes du Monde arabe n°3)

En hommage à Éric Mercier, assassiné le 16 octobre 1995 à Diré-Dawa (Ethiopie), Frank Mermier et Jean-François Troin ont réuni ici des travaux du chercheur et des textes en cours d'élaboration. Bien que le livre ne soit pas construit sur une unité problématique, il apporte des éléments de compréhension au développement urbain de la ville d'Aden. Celui-ci est lié aux activités portuaires, malmenées au cours de certaines périodes de son histoire.

L'auteur montre que la complexité actuelle des marchés foncier et immobilier résulte des évolutions politiques et économiques du pays : période socialiste, libéralisation économique, unification des deux Yémen qui fait perdre à



Aden son statut de capitale politique.

La libéralisation dans les années quatre-vingt-dix se traduit par l'apparition de nouveaux acteurs aux comportements spéculatifs, les hommes d'affaires régionaux et les élites politiques. Les biens fonciers et immobiliers du domaine de l'État, issus des nationalisations, et pour lesquels se pose un problème de multipropriété, font l'objet en toute impunité d'accaparements par les responsables des

ministères, pour leur propre compte ou au profit d'un tiers. Après la réunification, les propriétaires "dépouillés" ont fait entendre leur voix, en s'appuyant sur les médias. Suite à cette résistance, les pratiques de spoliation se sont reportées sur les biens propres de l'administration et les outils de production étatiques. Dans ce contexte de tensions, les appropriations *manu militari* se sont multipliées.

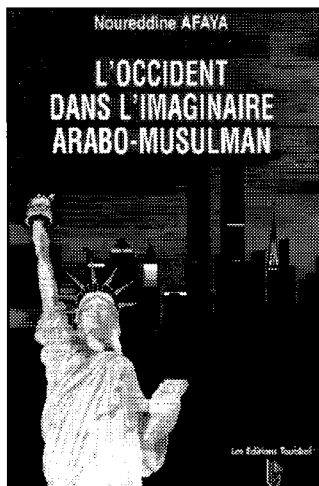
D'autres formes d'appropriation du sol, moins spécifiques, correspondent à des pratiques observables dans l'ensemble des villes du monde arabe. Face à l'incapacité de l'État socialiste, puis depuis 1994 du pouvoir "nordiste", à répondre à la demande de logements, un marché parallèle non réglementaire se développe, induisant l'urbanisation des terrains interstitiels, et plus massivement des zones périphériques où *sundaqa* (cabanes réalisées en bois de caisses) et constructions en dur se mélangent.

Le parc immobilier existant connaît ainsi un processus de densification, par extension au sol et surélévation des villas et des immeubles. Par ailleurs, les coopératives de logements au sein des administrations, ainsi que des associations de défense des propriétaires de biens nationalisés constituent des réponses légales et collectives à la crise du logement.

◆ **Noureddine AFAYA, L'Occident dans l'imaginaire arabo-musulman**, Casablanca, Éditions Toubkal, 1997, 139 p.

C'est à un exercice de reprise critique que se livre ici Noureddine Afaya. En quelque manière, faire subir aux représentations de l'Occident qui ont cours dans l'aire arabo-musulmane le même traitement qu'Edward Saïd avait imposé à l'orientalisme. Il s'agit, entre " Occident réel " et " Occident représenté ", de repérer et d'analyser l'émergence des divers stéréotypes produits de la confrontation identitaire et des relations inégales, qui prévalent entre les deux " civilisations " depuis au moins le XVIII^e siècle, scandés par les croisades, la Reconquista et l'Expédition d'Égypte. L'intérêt de la démarche, qui n'est pas sans précédent savant, est que celle-ci s'opère " de l'intérieur " et en français.

Le constat de départ de N. Afaya est celui d'une double



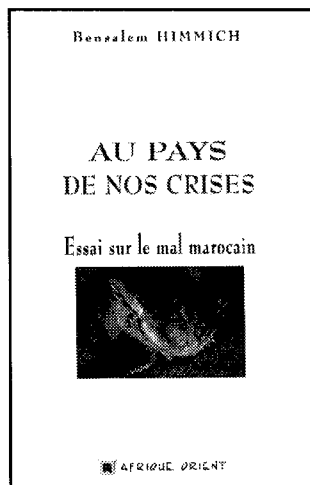
corrélation. L'affirmation ou la redéfinition de l'identité du Soi " arabo-musulman ", placé en situation défensive par l'évolution du cours des choses et de l'Histoire, est rendue indissociable de l'identification de l'altérité occidentale sous les deux aspects cardinaux de sa pénétration : directe, en prétendant imposer y compris par la force, ses valeurs, ses méthodes et ses idéaux, et indirecte, en faisant pénétrer les germes

de l'Être arabo-musulman qui n'a pas cessé, depuis lors, à se définir à partir de l'Autre. En découlent les questions qu'articule l'auteur : *Comment cette Europe se présente-t-elle dans le champ identitaire arabe ? Quelle est la part du mythe et de la réalité de l'Occident dans la conscience et l'inconscient arabo-musulman ? Comment l'Autre a-t-il été intégré par la pensée et l'imaginaire des élites ?* Pour répondre à ces questions, N. Afaya entreprend de passer en revue un certain nombre d'options qui sont aussi des moments de la construction de l'Occident comme source de modèles mais comme repoussoir de la (re)construction identitaire : l'option ou le moment réformiste, incarnés par Mohammad Abdouh, visant à identifier les conditions islamiques d'un rattrapage du "retard historique" de l'Oumma musulmane ; la tentation occidentaliste-libérale-rationaliste incarnée par Taha Hussayn ; l'option ou le moment du repli identitaire opéré par l'(es) islamisme(s), de Hassan al-Banna aux *jamâ'ât* contemporaines. Dans un second temps, ce sont les surfaces d'émergence des images de l'Occident qui sont identifiées, dont celles qui tendent à substituer la réalité virtuelle à la réalité réelle. Interrogation d'autant plus urgente qu'elle engage la relation des Arabo-musulmans à la technicité, toute renaissance [étant] condamnée à négocier avec ses critères de production et de consommation.

◆ **Bensalem HIMMICH, Au pays de nos crises. Essai sur le mal marocain**, Casablanca, Éditions Afrique-Orient, 1997, 193 p.

Servi par une écriture incisive, volontiers caustique, même si parfois quelque peu allusive ou rapide et, à l'occasion pas très regardante quant aux références invoquées à l'appui de certaines de ses thèses, l'Essai sur le mal marocain publié par le philosophe Bensalem Himmich a pour premier but de saisir de façon globale l'insistant malaise qui constitue le climat dominant dans lequel baigne le processus de mise à niveau (politique, économique, culturel...) engagé dans la société marocaine depuis le début des années 1990 en prélude au grand saut dans le partenariat avec l'Europe.

Saisie globale, dans la mesure où l'auteur livre son point de vue analytique, celui d'un ancien marxiste qui n'a pas jeté toute la théorie avec l'eau du bain idéologique, et que

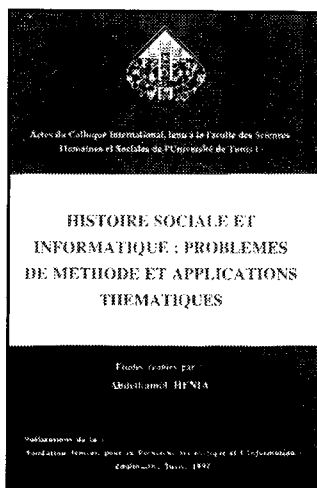


ne satisfait pas la pensée unique libérale - sur les différents blocages qui paralysent l'histoire dépressive du Maroc contemporain et menacent de lui faire rater son essai de développement : *enlisement dans le précapitalisme, malformation ouvrière, inertie agissante du monde rural*, font craindre que sur le terrain socio-économique, on n'en soit revenu à une temporalité de type khaldunien où la force des agents de blocages, tout en

changeant de styles et de rôles, ne fait, avec le temps, que se développer et s'enrichir de nouvelles données et de nouvelles conjonctures. Au plan politique, le mal marocain a nom, *inaltérance* qui constitue l'horizon dans lequel se déploient tous les effets de la corruption, du népotisme et du gaspillage des compétences et des ressources qui se conjuguent pour perpétuer la société bloquée. C'est aussi le délabrement du système pédagogique qui conduit à peine dix pour cent d'une classe d'âge au seuil de l'enseignement supérieur dont les heureux élus auront de bonnes chances de se retrouver diplômés-chômeurs... Saisie globale, aussi, car ce dont B. Himmich entreprend de rendre compte, c'est la façon dont ces différents aspects de la crise marocaine sont perçus, énoncés, et analysés par les élites intellectuelles marocaines. Avec à la clé une série de vigoureuses controverses avec les plus grands noms de la classe intellectuelle : Abdallah Laroui, à la fois *juge et partie* dans la crise des intellectuels ; Abdelkebir Khatibi pris à partie pour ses positions par rapport la *littérature maghrébine d'expression française* ; Tahar Ben Jelloun, pour la complaisance que lui portent les médias occidentaux... Ajoutons que B. Himmich ne renonce pas à désigner une issue au mal marocain : la mise en œuvre d'un socialisme comme idéologie du tout-social et qui prendrait en charge l'éthique islamique au fondement de l'identité marocaine.

◆ **Histoire sociale et informatique. Problèmes de méthode et applications thématiques** ; actes du colloque international tenu à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Tunis I ; études réunies par Abdelhamid HENIA, Zaghouan : FTERSI, 1997, 186-17 p. (texte français-arabe).

L'usage de la micro-informatique a gagné toutes les sciences sociales, y compris la recherche historique. Onze historiens confrontent ici leurs méthodes dont le point commun est la constitution de bases de données, à partir de différents objets de recherche. Ces universitaires sont, pour la plupart, membres du groupe *Histoire sociale et informatique* (GRIHS) formé en 1989, sous la direction de M. Hédi Chérif et d'André Zyzberg, dans le cadre d'une coopération entre les Universités de Tunis I et de Caen. Tous reconnaissent que l'apport essentiel de l'informatique, en histoire, réside dans l'analyse quanti-



tative des informations, dans la qualité et la fiabilité de leur traitement. Les questions posées, qui interrogent les archives les plus diverses (fiscales, notariales, judiciaires, électorales...), font oublier le temps consacré à la saisie et à l'exploitation des données. Nous pouvons mentionner, à titre d'exemple, l'analyse des registres de la taxe locative prélevée à Tunis, dans les années 1840, sur tous les immeubles cédés en location : pour trois

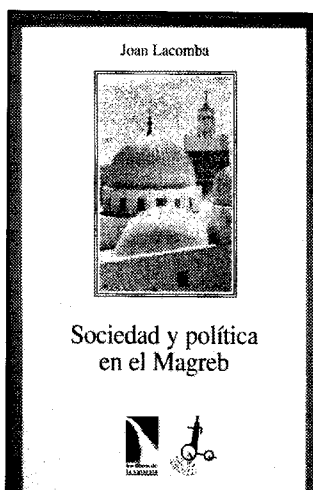
années, sont élaborées 20 000 fiches regroupant 15 informations chacune. Le traitement de quelques 300 000 informations fait surgir de nouvelles questions que seul l'ordinateur peut résoudre.

Les résultats sont à la mesure de l'effort : conception d'un glossaire des lieux dits et localisation cartographiée des immeubles urbains, identification des propriétaires, détermination de la nature économique du bâti et de l'évolution de sa valeur, hiérarchisation de l'espace social, réflexion sur les modes d'occupation des quartiers tant sur le plan ethnique que social.

D'autres études associent prosopographie et étude statistique pour la compréhension des phénomènes sociaux (carrières et trajectoires sociales, notabilités et marginalités), d'autres encore s'interrogent sur le rôle économique de l'État ou la relation entre transferts de capitaux et dépendance économique... L'originalité de ces travaux d'investigation et la démonstration qu'en leurs font leurs auteurs (H. El Annabi, J. Ben Tahar, S. Bergaoui, S. Boubakeur, M. H. Chérif, R. Guemara, A. Henia, A. Noureddine, J. L. Pinol, S. Speziale, A. Zyzberg), militent en faveur de l'informatique comme outil d'une démarche intellectuelle.

◆ **Joan LACOMBA, Sociedad y política en el Magreb**, Los Libros de la Catarata, Valence, 1997, 172 p.

L'islamisme n'est pas une doctrine religieuse, il indique moins un retour au religieux qu'une idéologie politique, expression d'un repositionnement social. De fait, l'on peut dire au sujet du discours islamiste, que les acteurs parlent en langage religieux, alors que le contenu de ce message n'est pas théologique mais politique, social et économique. L'islamisme est, dans cette perspective, un mouvement socio-politique qui utilise un discours religieux. Cette idée constitue le point de départ décisif et en même temps la conclusion d'un travail d'investigation accessible et concis sur le thème de l'islamisme au Maghreb. Pour expliciter cette thèse, Joan Lacomba passe en revue l'origine, la situation, l'idéologie et les mouvements de l'islamisme au Maghreb, à travers deux points de vue différents.



Le premier, chronologique, inclut la gestation de l'islamisme au XIX^e siècle et sa relation avec le colonialisme, son développement et son évolution depuis les années 1970, la situation actuelle et, enfin, son futur proche au Maghreb ainsi que son influence dans les relations entre l'Europe et le monde arabe. Le second point de vue est synchronique et descriptif : la "sociologie" de l'islamisme maghrébin est une, c'est à dire que l'on peut parler de causes a priori

communes dans son origine et son développement, comme la contestation devant le manque de liberté politique, "la crise et la fatigue du modèle occidental", le mécontentement d'une "jeunesse urbaine sans travail" et le déracinement de la population rurale récemment urbanisée. Or, d'un autre côté, chacun des pays du Maghreb central présente des caractéristiques bien différenciées qui dépendent de leur degré et mode de colonisation, de la résistance et/ou adaptation à l'influence occidentale, de leur politique culturelle post-coloniale et de l'aptitude de chaque régime à "répondre aux questions socio-économiques et aux demandes politiques de démocratisation". En ce sens et en reprenant les mots de l'auteur, le Maroc bénéficie de la légitimité religieuse monarchique et des essais pour favoriser la classe moyenne dans un but de stabilisation ; la Tunisie, grâce à une prospérité économique et une stabilité sociale, peut se permettre de continuer à exclure les islamistes du champ politique ; alors qu'en Algérie, "l'unique issue viable continue d'être la négociation". "Sociedad y política en el Magreb" présente une analyse de l'articulation entre l'espace socio-religieux et les systèmes politiques dans les pays du Maghreb tout en donnant une vision claire et objective des mouvements islamistes, de leur origine et de leurs causes.

◆ Geneviève DESIRE-VUILLEMIN, *Histoire de la Mauritanie, des origines à l'indépendance*, Karthala, 1997, 652 p. (Coll. *Hommes et sociétés*)

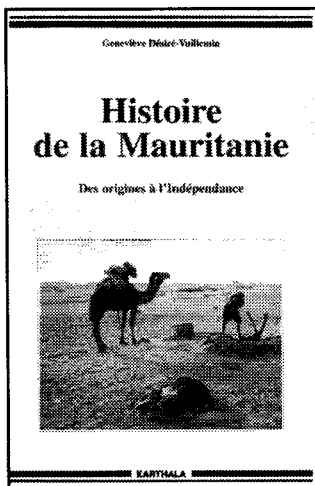
Écrire l'histoire de la Mauritanie sur une aussi longue période représente un pari difficile. D'une part, comme l'affirme l'auteur, jusqu'aux XVII^e siècle nous ne disposons guère que d'une demi-douzaine de dates absolues. D'autre part, dans le Monde arabe, plus qu'ailleurs, l'histoire et la géographie ne se recouvrent que rarement. Aussi, l'amplitude des mouvements historiques ayant affecté le territoire de l'actuelle Mauritanie comprend-elle l'ensemble de l'Afrique du Nord, ainsi que les pays noirs voisins des nomades du Sahara occidental.

C'est pour cela que le récit historique s'étend à l'ensemble de ces régions pour les périodes préhistorique et anté-islamique (Les Berbères dans l'Antiquité) et de celle des invasions arabes (Les bouleversements des XI^e et XII^e siècles). L'histoire strictement "mauritanienne" n'est véritablement abordée qu'à partir du XVII^e siècle (L'histoire des tribus maures d'après leurs traditions XVII^e XVIII^e siècles).

Les sources mises à contribution pour tisser les fils de ces événements sont connues : Ibn Hawkal, El-Idrissi, El-Bakri, Ibn Khaldun, voyageurs et navigateurs européens... Les traditions orales des tribus maures figurent également. Celles-ci ne remontent cependant pas au-delà de la fin du XVI^e siècle. Une partie de ces traditions a été mise par écrit il y a une centaine d'années par deux notables lettrés musulmans, Cheikh Soleiman et Cheikh Saad Bou, à la demande d'un administrateur français.

La part faite à l'histoire dans ces documents est très mince. Elle se réduit à un discours idéologique sur les ascendances arabes (aux enseignements anthropologiques non négligeables toutefois) et à des anecdotes dépourvues, le plus souvent, de repères chronologiques. Il faut ajouter à ces références quelques sources inédites issues notamment des archives du gouvernement général de l'AOF.

Ce récit historique fort événementiel qui se déroule du néolithique à l'indépendance n'apprendra probablement rien au spécialiste de la Mauritanie. Il sera utile cependant pour comprendre une société contemporaine fortement structurée par des clientèles liées à leurs autorités tribales par ce qu'Ibn Khaldun appelait de son temps "al-^oassabiya", l'esprit de corps.



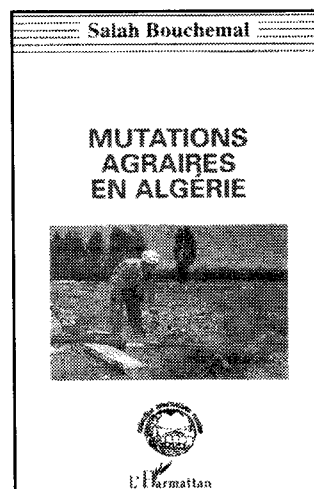
◆ Salah BOUCHEMAL, *Mutations agraires en Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1997, 272 p. (Collection *alternatives rurales*)

Le secteur agricole et la paysannerie ont occupé une place particulière dans les stratégies de développement en Algérie. Après la période coloniale qui a modelé l'espace et les paysages agraires du pays dans le cadre d'une intégration à l'espace métropolitain, l'agriculture a joué durant les deux premières décennies de l'Indépendance un rôle secondaire dans la stratégie de développement économique et social du pays. Dans le cadre d'une stratégie basée sur l'industrialisation du pays, l'agriculture servait de réservoir de main d'œuvre et, accessoirement, de source de produits alimentaires dans le cadre d'une politique de collectivisation forcée. L'échec du modèle algérien a par ailleurs souvent été attribué à la place marginale accordée au secteur agricole dont le retard de développement a conduit à une dépendance alimentaire et à un déracinement des ruraux remettant ainsi en cause les acquis obtenus dans les autres domaines.

Prenant comme exemple le cas des Hautes Plaines orientales, Salah BOUCHEMAL analyse dans son ouvrage les différentes politiques appliquées au secteur agricole, notamment les politiques de structure dans leurs effets sur la restructuration foncière des terres agricoles. Ainsi, après une analyse rapide de la période de colonisation qui a marqué profondément la campagne algérienne, l'auteur aborde la politique de mise en place d'une agriculture "socialiste" sur l'héritage colonial.

La faiblesse des performances obtenues par les secteurs étatique et coopératif va conduire, à la fin de cette période, à leur unification dans le cadre d'un secteur agricole socialiste. L'analyse des exploitations socialistes des Hautes Plaines orientales montre que cette restructuration n'a pas produit l'effet escompté. Les initiateurs de cette réforme se sont contentés d'opérer seulement un remembrement des unités et leur redimensionnement et les résultats de fin de campagne n'ont pas dépassé leur bas niveau antérieur. Par ailleurs et en contradiction avec les textes en vigueur, la participation des travailleurs à l'autogestion est restée illusoire et les autorités de tutelle omniprésentes.

Ce n'est qu'en 1990, avec la loi sur la rétrocession des terres confisquées dans le cadre de la réforme agraire des années 1970, que le retour de l'exploitation privée au devant de la scène a été complètement acquis. Cette dernière réforme qui a abouti au démantèlement des anciens domaines agricoles socialistes ne semble pas non plus avoir donné les résultats attendus car elle n'a pas été accompagnée par les outils et les réformes nécessaires au niveau de l'environnement des exploitations.



■ ANNALES HISTOIRE,
SCIENCES SOCIALES
n° 5, septembre-octobre 1997
52^e Année

Hommage à Bernard Lepetit

La ville, l'usage des catégories, et les expéditions scientifiques sont les thèmes retenus, dans ce numéro, pour un hommage à Bernard Lepetit. Ils évoquent les principaux sujets de ses interventions dans le débat intellectuel. L'*interdisciplinarité*, les *échelles d'observation*, l'*expérimentation* et l'*économie des conventions* ont fait l'objet des préoccupations méthodologiques de notre historien. Il a marqué par ses œuvres l'historiographie en voie de renouvellement des années 1990. Sa démarche est provocante pour sa corporacion peu portée à la réflexion théorique, mais également source de propositions novatrices. Essayer de les reprendre en compte est une manière de lui rendre hommage.

Certaines questions concernant la ville auxquelles se heurte l'historiographie, ne reçoivent de réponse adéquate, suggère B. Lepetit, qu'au prix d'un changement d'objet et d'espace. La recherche de décalages s'avère heuristique. Aussi *Les Annales*, s'ouvrent-ils sur les pratiques populaires dans les villes du Japon médiéval et sur le problème de la transformation de l'environnement dans la région de Mexico au XIX^e siècle. Christian Topalov mène, quant à lui, une enquête dans l'œuvre de Maurice Halbwachs, une recherche d'histoire sociale des sciences sociales ayant construit des objets villes.

L'usage des catégories est l'un des points saillants du tournant critique dans les *Annales* des années 1990 dont B. Lepetit est l'un des instigateurs. C'est une question centrale pour qui réfléchit sur les modèles de connaissance en histoire. Daniel Nordman en donne une illustration à travers l'analyse de quelques catégories de la science géographique. Sur un tout autre plan, les récits des expéditions scientifiques permettent de repérer des modèles de connaissance élaborés par des voyageurs aux prises avec un objet nouveau.

École des Hautes Études en Sciences Sociales,
54, boulevard Raspail - Paris.

■ CAHIERS DE LA MÉDITERRANÉE
n° 54 - juin 1997

Mots et migrations

L'intérêt porté à l'acteur social, au local et aux mots du social et du réel constituent, depuis un certain temps, les manifestations de nouvelles méthodes d'investigation. Réfléchir sur les questions de société à partir des mots est une démarche particulièrement heuristique. Elle révèle un état d'esprit qui considère les réalités sociales dans leur dimension dynamique. Ces dernières naissent, évoluent et disparaissent avec la naissance, l'évolution et la disparition des mots qui les expriment.

L'appréhension des phénomènes migratoires requiert l'analyse d'une gestion sémantique qui se traduit souvent par des difficultés à nommer et à désigner l'autre. Les pratiques langagières en matière d'immigration ne sont guère étrangères à l'imaginaire social et au système de représentation qui les gère. Elles révèlent les manières de penser, les liens entre ce qui est posé comme rationnel et ce qui relève de l'inconscient. Jamais neutre, le vocabulaire éclaire les rapports sociaux et notamment ceux entre une société et cette part d'elle-même qu'est l'étranger.

Brouillage, ambiguïté, confusion, stigmatisation, et amalgame ont caractérisé les diverses appellations de l'étranger dans l'opinion publique en terre d'immigration, notamment en France depuis la Première Guerre mondiale et plus particulièrement depuis les années soixante. L'emboîtement des représentations liées aux rapports de travail, à l'héritage colonial et aux relations entre Occident et Tiers Monde, compose l'image de l'immigré : celle de l'étranger par opposition au national, du mélangé par opposition au pur, etc. Dans ce contexte, le terme étranger s'efface au profit de celui d'immigré. Objet d'un flou sémantique, ce dernier permet aux nationaux de se définir par rapport à l'autre. C'est toujours le pays de l'immigration (l'ingroup) qui nomme, désigne et classe les étrangers (l'outgroup).

Centre de la Méditerranée Moderne et
Contemporaine, B.P. 209 - 06204 Nice Cedex 3.

■ INSANIYAT - REVUE ALGÉRIENNE
D'ANTHROPOLOGIE ET DE SCIENCES
SOCIALES
n°2, automne, 1997

Espace habité. Vécus domestiques et formes d'urbanité

La vie urbaine laisse de plus en plus remonter ce que le projet urbanistique excluait. Cette réflexion de M. de Certeau, cité par A. Lakjaa, pourrait résumer le projet de la présente livraison. La ville algérienne est appréhendée du point de vue de ses habitants s'appropriant l'espace et lui donnant des sens renouvelés par rapport à ceux qui lui ont été assignés en d'autres temps (la ville ancienne, les maisons traditionnelles) ou par des concepteurs d'abord soucieux de rationalisation fonctionnelle. Les appropriations portent sur des objets divers, le foncier et les coopératives immobilières, l'habitat individuel ou collectif, la rue de quartier ou de centre-ville, le hammam, la mosquée, les jardins publics... Elles prennent des formes variées, éphémères ou durables, individuelles, familiales, ou encore plus collectives, jouant avec les réglementations. Elles sont le fait d'acteurs multiples : élus locaux, cadres moyens et supérieurs, "beznassa" et "hittistes", locataires et propriétaires, hommes ou femmes, enfants..., et s'opèrent selon différentes modalités : par les usages, le marquage et les aménagements de l'espace, le jeu, l'utilisation des ressources qu'offrent les lieux, par une présence massive, les imaginaires, ou encore par les mots qui découpent et hiérarchisent l'espace et le discours qui dénonce et rejette. Ces appropriations révèlent une urbanité en construction empruntant à des façons d'habiter inscrites plus ou moins anciennement dans l'histoire de l'Algérie et des villes étudiées (Oran, Constantine, Biskra), définie par M. Madani comme la *synthèse créatrice des héritages du passé et des innovations en cours*. Elles révèlent des permanences mais aussi certaines transformations à l'oeuvre dans les sociétés urbaines en Algérie et qui ne vont pas sans rappeler certaines observations dans les pays voisins, le Maroc et la Tunisie.

Cité Bahi Ammar, Bloc A, n°1 Es-Sénia,
Oran. B.P. 1955 Oran El M'naouer. C.P. 31000
Oran Algérie.

■ ISLAM DE FRANCE

Revue d'information et de culture musulmane

Déplorant le fait que les musulmans de France vivent dans un état de *sous-développement médiatique*, un certain nombre de dirigeants associatifs, d'universitaires et de journalistes ont décidé de lancer en janvier 1997 le premier magazine musulman de l'Hexagone, revendiquant ouvertement une vocation communautaire : *le besoin de culture islamique et de réflexion sur la place de l'Islam en France, nécessitent un vrai organe de presse.*

Les animateurs de cette nouvelle revue affichent clairement leur volonté de jeter les bases d'un islam indépendant, non soumis aux pressions des pays d'origine (Algérie, Maroc, Tunisie...) et aux bailleurs de fonds du golfe Persique. Aussi, souhaitent-ils se faire les avocats d'un "Islam de France" qui ne se limite pas pourtant à un "islam français", dont une assimilation excessive contribuerait à altérer la portée universaliste de la religion musulmane.

La ligne éditoriale de la revue se situe à mi-chemin entre le débat d'idées et le guide pratique à l'usage des croyants et des opérateurs islamiques de France.

Outre des contributions générales sur le sens du message divin, l'histoire de la religion musulmane en Europe, le statut de l'islam en "terre infidèle", la revue propose de nombreuses rubriques sur la vie quotidienne des musulmans de France. Les rédacteurs ont ainsi réalisé un recensement complet des associations et des fédérations musulmanes, en retraçant de manière synthétique leur histoire et leurs relations avec l'État français et les pays arabo-musulmans. Ils accordent également une large place aux organisations de jeunes musulmans de la région parisienne et de la banlieue lyonnaise, en publiant leur profession de foi et leur programme d'activités.

Signalons, enfin, une rubrique critique "Livres et lectures sur l'islam" qui constitue un précieux outil de travail pour les chercheurs en sciences sociales.

Islam de France - 12, avenue Karl Marx
porte 83 - 93000 Bobigny.
Tél. 01 48 30 66 69 - E-mail Islam-Fr @ hol.fr

■ LE MONDE ARABE DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MARS)

Paris, Institut du Monde Arabe, n°8, 1997, 120 p en français + 72 p en arabe

La revue de l'Institut du Monde Arabe consacre cette livraison à la religiosité collective et aux différentes formes vécues de l'expérience religieuse, c'est-à-dire : non normatives, non canoniquement prescrites ni nécessairement inscrites dans l'orthodoxie de l'histoire de l'islam.

Le dossier, intitulé : "*Figures de saints, Islams au quotidien*" (pp. 29-66), est composé d'une série de quatre entretiens avec des chercheurs travaillant sur ce champ pour différentes parties du monde musulman. Cette pluralité donne opportunément son sens au pluriel "d'Islams" dans le sous-titre et les attendus du dossier. Ainsi évoque-t-on, avec Rachida Chih, la situation des ordres mystiques dans l'Égypte contemporaine, pays où ces institutions atteignent un haut degré d'efficacité sociale, économique politique; avec Jean-Louis Triaud, l'Afrique subsaharienne où l'expansion des grandes confréries a toujours été, et aujourd'hui encore, le vecteur essentiel de l'islamisation et de ses évolutions. Gilles Veinstein pour l'ensemble ottoman et Alexandre Popovic pour l'aire balkanique retracent le rôle décisif de la pensée, des pratiques et des institutions soufies, socialement structurantes dans l'expérience de ces régions de l'Islam.

Deux entretiens complémentaires encadrent ce dossier. Le premier, de portée sociologique générale, est fourni par Danièle Hervieu-Léger qui rappelle les recompositions paradigmatiques majeures de sa discipline, la sociologie du religieux, et insiste sur le fait que ces révisions théoriques, notamment autour de la notion de "sécularisation", ne signifient nullement pour cette discipline une perte de son objet. Le second entretien, avec l'historien marocain Abdelahad Sebtî, forme une introduction au dossier proprement dit quand il s'attarde sur l'importance du phénomène de la sainteté et du confrérisme comme objets désormais non contournables de l'histoire comme de l'historiographie maghrébines.

Si une liste des publications de ces deux derniers intervenants est fournie, on peut regretter l'absence d'une bibliographie générale, qui aurait utilement guidé le lecteur non spécialiste.

Institut du Monde Arabe, 1, rue des Fossés
Saint-Bernard 75236 Paris Cedex 05

■ M.A.U.S.S.

n° 10, 2^e semestre 1997

*Guerre et paix entre les sciences
Disciplinarité, inter et transdisciplinarité*

Existe-t-il une voie possible entre un isolationnisme disciplinaire stérile et une transdisciplinarité soporifique ?

C'est à cette question redondante, mais jamais épuisée, que les animateurs du M.A.U.S.S. tentent d'apporter une série de réponses, en rejetant d'entrée deux postures : celle de l'étanchéité radicale entre les sciences, fondée sur un présupposé de supériorité et celle du dialogue disciplinaire dont la vocation irénique est louable mais souvent vide de sens.

En effet, on observe aujourd'hui chez la plupart des "spécialistes" une *cécité organisée*, notamment dans les sciences dotées d'une forte identité disciplinaire. Or, comme le rappelle à juste titre Alain Caillé (épistémologue), *c'est toujours à la marge que s'initient les découvertes les plus fécondes.*

Partant de ce constat, les auteurs du M.A.U.S.S. cherchent à renouer avec une démarche qui, sans renier les identités disciplinaires (constructions socio-historiques), crée les conditions d'un *modus vivendi* entre les disciplines, selon une *forme d'interaction*, telle que l'a définie Marcel Mauss. Ils fondent leur réflexion sur une hypothèse originale, mettant en exergue l'analogie et la consubstantialité entre le développement des configurations politiques et l'essor des sciences en Occident. Aborder le débat de la coexistence des disciplines, c'est d'abord les considérer comme *des constructions collectives de même forme et de même ampleur que les États-nations.*

Pour les sciences, comme pour les États, s'exprime une tension permanente entre un idéal d'universalité (le mythe d'un langage et d'une culture universels) et la défense de la spécificité (la préservation de son identité). Toutefois, l'on ne peut se contenter de cette situation qui contribue à figer les sciences dans une posture à la fois narcissique et hégémonique, d'où la nécessité de promouvoir des *passeurs* et des *traducteurs* entre les disciplines.

M.A.U.S.S. 3, avenue du Maine, 75015 Paris.

■ LE DÉBAT

n°97 novembre-décembre 1997.

Aborder la question de la démocratie sous l'angle du renouvellement de ses principes, telle est l'ambition des contributions réunies dans le présent numéro, qui tente de rendre compte des profonds changements à l'oeuvre dans les démocraties libérales. Jürgen Habermas met l'accent sur le rôle primordial du droit dans cette transformation et Lucien Karpik analyse, à travers le double exemple de la lutte contre la corruption des moeurs et contre celle des dirigeants, les raisons de l'avancée politique de la justice, notamment dans l'énonciation des *conditions nécessaires du vivre ensemble*. Alors que Jean-Fabien Spitz expose les principes d'une pensée républicaine capable de concilier souveraineté collective et droits de l'homme, Andréa Exler montre l'ampleur de la mutation de l'entendement démocratique en Occident. Constatant une redéfinition de l'individualisme démocratique, il reconnaît la pertinence de la théorie de J. Rawls à propos de la "privatisation de la différence", c'est-à-dire l'établissement d'un ordre permettant aux citoyens de poursuivre leurs buts et de vivre conformément à leurs convictions, tout en les empêchant d'imposer leurs valeurs aux autres. Cette théorie, affirme l'auteur, aboutit à une conception du politique où l'État gendarme est supplanté par un État "gardien de zoo" doté d'institutions *spécialisées dans le gardiennage et la protection des exotismes dont elles assurent la coexistence pacifique* et où le consensus social est fondé sur *une procédure qui ne prédétermine pas le contenu de la décision sur laquelle elle porte*. Mais, pour Andréa Exler, cette version contemporaine de l'individualisme démocratique pose autant de problèmes qu'elle en résoud. Traduisant un *rejet effréné de la dimension collective de l'existence individuelle*, elle génère un recul de la conscience de classe et agit comme un puissant facteur de dépolitisation.

Le Débat, Éditions Gallimard, 5, rue Sébastien-Bottin 75328 Paris Cedex 07.

■ REVUE DES SCIENCES JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION DE SOUSSE

Vol. 1 - n°1, juin 1997

Signe de son développement, la Faculté de Droit, des Sciences Économiques et Politiques de Sousse vient de donner naissance à une nouvelle revue scientifique tunisienne qui, comme l'indiquent son titre aussi bien que son contenu, tend vers une certaine pluridisciplinarité. Dans son premier numéro du mois de juin 1997, sur quatorze contributions publiées, huit sont consacrées à des questions juridiques et six relèvent des domaines de l'économie et de la gestion. Dans sa forme, cette revue, dont la périodicité annoncée est semestrielle, présente une division en fonction de la langue d'expression. La partie en langue arabe comprend, notamment, des articles concernant le rôle du juge administratif dans la protection du domaine public (M. El Ajmi) ; le statut de "chef de famille" (M. El Habib Chérif) ; les droits fondamentaux de l'homme (Y. Ben Achour), ainsi que deux commentaires d'arrêts (I. Ben Rejeb, F. Belkani). Dans la partie en langue française, sont publiées des contributions relatives au management (M. Frioui) ; à la corruption dans certains corps de fonctionnaires (A. Aouij Mrad), ou aux défis de la globalisation financière (A. Cartapanis). Il nous faut également signaler la présence de deux articles en anglais, rédigés par un professeur d'économie, associé à la Faculté de Sousse (K. H. Ghali) et par deux universitaires de la *Business and Economics University* des Émirats Arabes Unis (F. S. Al-Shamsi et S. Elshihabi). C'est que la revue semble vouloir donner la parole à des auteurs issus de différentes institutions, tunisiennes ou étrangères. Nous devons cependant regretter l'absence, dans ce premier numéro, d'un "éditorial" ou d'une simple déclaration d'intention précisant la volonté des fondateurs de la revue et les orientations de cette dernière.

Faculté de Droit et des Sciences Économiques et Politiques de Sousse.
Cité Erriadh. 4023 Sousse. Tunisie.

■ REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE

Vol. 47 - n°5, octobre 1997

Quelle figure de Gellner derrière sa *Société civile*, et pour quel Panthéon des sciences sociales ? Jean Leca, dans son article intitulé *Ernest Gellner, un poppérien historiciste ?* voit dans le dernier ouvrage du grand anthropologue la meilleure défense des sociétés démocratiques, où la société civile rend le monde vivable par ses disjonctions entre le politique et l'économique, entre la vérité et l'identité, permet la mobilité professionnelle et idéologique des individus, et se nourrit du progrès scientifique et technique.

Incontournable au point de s'accommoder de *nouvelles civilisations* ? Optimisme tempéré par Jean Leca, qui pointe quelques menaces. Et d'ailleurs comment la justifier, dans et sur le silence des valeurs de la société civile ?

Suivent deux études sur la socialisation politique. Alfredo Joignant fait un bilan critique des approches quantitatives et appelle à une appréhension des différentes dimensions de la citoyenneté, qui ne se résument pas au comportement électoral.

Vincent Tournier réévalue les enjeux du choix de l'école, publique ou privée, à partir des résultats d'une enquête menée dans les lycées du département de l'Isère, montrant la persistance des déterminants politiques et religieux du choix et, d'une certaine manière, son efficacité.

Enfin, un article de Grégory Derville retrace les batailles médiatico-politiques autour de la reprise des essais nucléaires français à Mururoa, et l'ambiguïté des rapports entre les journalistes et leurs sources, dans la "construction" des événements médiatiques.

Revue Française de Science Politique - Presses de Sciences Po, 44, rue du Four 75006 Paris.

L'Institut National d'Agronomie de Tunisie (INAT)

43 av. Charles Nicole
1082 Cité Mahrajène - Tunis
Tél : 289 431 - 287 110 - 892 785
Fax : (216) 1 799 391
E-mail: Harrabi.m@gnet.tn

Créé en 1898, l'INAT est la doyenne des écoles d'ingénieurs d'Afrique, et a formé depuis sa création près de 4000 ingénieurs, dont 2500 depuis l'indépendance. Au-delà du prestige du centenaire de l'INAT qui est célébré cette année, l'institution continue à évoluer dans l'organisation de son enseignement. Ainsi, depuis octobre 1993, elle forme au doctorat d'Etat en sciences agronomiques et, depuis février 1996, assure une formation continue.

L'INAT travaille autour de trois axes principaux : la formation d'ingénieurs et de docteurs agronomes, la recherche-développement et la formation continue. L'enseignement est organisé en sept spécialités couvrant le domaine des sciences agronomiques, et ouvert sur le milieu socio-professionnel. Dans le cadre de la formation des étudiants, l'INAT a passé des conventions avec de nombreux centres de recherche et universités à l'étranger. Cela a permis l'échange d'enseignants et d'étudiants ainsi que la formation de cadres internationaux et une synergie entre la formation et la recherche-développement.

Les enseignements sont répartis entre plusieurs départements vers lesquels les étudiants sont orientés après un tronc agronomique commun d'environ un semestre :

Sciences de la Production Végétale
Biologie Appliquée et Agro-Alimentaire
Génie Rural, Eaux et Forêts
Sciences de la Production Animale et de la Pêche
Mathématiques, Physique et Chimie
Economie et Développement Rural

A l'intérieur de ces spécialités, les étudiants peuvent privilégier différentes options selon leurs propres choix.

Le département *Economie et Développement rural*, créé au début des années 1960, a deux missions essentielles : la formation d'ingénieurs agronomes spécialisés en économie agricole et la recherche. Le cycle de formation d'ingénieur s'y compose de trois grandes parties complémentaires.

La première cherche à doter les élèves en outils de base, essentiellement théoriques, relatifs aux différentes disciplines économiques (microéconomie, macroéconomie, relations économiques internationales). La seconde traite des outils d'analyse : statistique, programmation mathématique, économétrie et sociologie rurale.

La troisième est conçue comme une spécialisation et une ouverture sur les problèmes du secteur agricole et du développement rural (gestion des exploitations agricoles, analyse des projets, système agro-alimentaire et filières, politiques agricoles et développement). Des séminaires traitant de ces problématiques sont organisés. On en compte deux en moyenne par an. Les thèmes traités ces dernières années ont porté sur les ressources naturelles, les prix et la commercialisation des produits agricoles, la mondialisation et ses effets, les services d'appui à l'agriculture,...

La formation doctorale permet d'approfondir des recherches en rapport avec les activités professionnelles et porte sur des thèmes cadrant avec les axes de recherches entrepris dans le département. Trois axes structurent ces recherches :

- Analyse des politiques agricoles, qui a permis le développement d'outils d'analyse et de simulation de politique agricole. Depuis 1990, des projets de coopération bilatérale ont permis le financement et l'appui scientifique à ces activités.

- Ressources naturelles et institutions. Il s'agit d'un axe de travail récent dont les premiers travaux ont démarré en 1995.

- Modèles de consommation et filières agro-alimentaires : ces recherches visent à comprendre l'évolution des modèles de consommation dans les divers milieux sociaux (monde rural, monde urbain, milieu socio-professionnel). L'analyse des filières et des circuits de commercialisation a pour objectif l'identification des divers acteurs et de leurs rôles dans le fonctionnement de ces filières.

L'INAT conserve la volonté de délivrer un enseignement proche des réalités du terrain. Ainsi, le conseil scientifique de l'institut comprend, outre des représentants du corps enseignant et des étudiants, les représentants de la profession. Les étudiants suivent une formation extra-muros de la première à la troisième année et leur projet de fin d'études est effectué dans une entreprise agricole pendant six mois.

D'une façon plus générale, l'INAT met à la disposition des étudiants et des chercheurs une bibliothèque qui possède plus de 7000 ouvrages et 650 périodiques. Le centre de calcul, les laboratoires de service, le parc d'engins agricoles, les ateliers de maintenance et de menuiserie, un *arboretum* de plus de 120 espèces, et une parcelle expérimentale de 103 hectares, sont autant d'outils au service de la recherche et de la formation.

RAPPELS

- **13 mars PARIS**
Économies de la Méditerranée et du monde arabe
 Réunion du réseau EMMA organisée par le Commissariat Général du Plan
 18, rue de Martignac
 75007 Paris
 Coordination : Bertrand BELLON, Henri REGNAULT
 Secrétariat : Annuziata DE FELICE
 Centre de recherche ADJS
 54 boulevard Desgranges
 92310 SCEAUX CEDEX
 Tel : 01 40 91 17 95
 Fax : 01 40 91 18 56
 E-mail : bellon@jm.u-psud.fr
- **12-14 mars TUNIS**
Le littoral tunisien : dynamiques nouvelles, enjeux et devenir
 Colloque organisé par la Faculté des Sciences Humaines et Sociales
 Coordination : Faculté des Sciences Humaines et Sociales
 94, Boulevard du 9 avril
 1007 Tunis
 Tél : 560 950
 Fax : 567 551
- **15-19 mars BEYROUTH**
Arabité et Francophonie
 2ème journée de la presse arabe francophone organisée par l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française
 Coordination : Union internationale des journalistes et de la presse de langue française
 3, cité Bergère
- 75009 Paris
 Tél : (1) 47 70 02 80
 Fax : (1) 48 24 26 32
- **14-17 mars ZAGHOUAN**
Chrétiens et musulmans à l'époque de la Renaissance
 Rencontre internationale organisée par la Fondation Temimi pour la Recherche Scientifique et d'Information (FTERSI)
 Coordination : FTERSI
 B.P. 50 Zaghouan 1118
 Tél : (02) 676 446
 Fax : (02) 676 710
 E-mail : temimi.fond@gnet.tn
- **24 mars 1998 PARIS**
La Turquie et l'Union européenne
 Rencontre organisée par le Centre d'Études et de recherches Internationales (CERI)
 Coordination : CERI
 4, rue de Chevreuse
 75006 Paris
 Tél : (1) 44 10 84 69
- **28 mars 1998 TUNIS**
Femme, santé mentale et société
 séminaire organisé par le CREDIF
 avenue du Roi Abedlaziz
 Al Saoud, rue 7131
 El Manar II 2092 Tunis
 Tél : 885 322/885 717
 Fax : 887 436/882 893
- **3 avril 1998 PARIS**
La conduite des réformes économiques dans le Sud et l'Est de la Méditerranée
 18, rue de Martignac
 75007 Paris
 Coordination : Bertrand BELLON, Henri REGNAULT
 Secrétariat : Annuziata DE FELICE
- Centre de recherche ADJS
 54 boulevard Desgranges
 92310 SCEAUX CEDEX
 Tel : 01 40 91 17 95
 Fax : 01 40 91 18 56
 E-mail : bellon@jm.u-psud.fr
- **3-4 avril RABAT**
Globalisation et identité culturelle.
 Séminaire organisé par la Fondation Abdrahman Bouabid
 Coordination : Fondation Abdrahman Bouabid pour les Sciences et la Culture
 121, impasse Palestine
 Bettana Salé
 Tél : (212) 7 84 33 13/
 84 33 14
 Fax : (212) 7 84 33 15
- **8 avril**
AIX-EN-PROVENCE
Mutations politiques et mutations urbaines
 Programme n°1
Villes et Territoires
 Journée d'études organisée par la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)
 Coordination : Nicole GIRARD et Brigitte MARIN
 5, rue du Château de l'Horloge - BP 647
 13094 - Aix-en-Provence
 Cedex 2
 Tél : 33 (0)4 4252 42 40 -
 Fax : 33 (0)4 42 52 43 74
- organisé par l'IRMC
 intervention : Jacques COMMAILLE
 Coordination : IRMC
 20, rue Mohamed Ali Tahar
 1002 Mutuelleville Tunis
 Tél : 796 722
 Fax : 797 376
 E-mail : Irmc @ Icaramail.com
- **15 avril 1998 TUNIS**
Les droits de l'Homme et leurs représentations littéraires
 Journée d'étude organisée par la Faculté des Sciences Humaines et Sociales
 Coordination : Hédia KHADHAR
 Faculté des Sciences Humaines et Sociales
 Département de français
 Boulevard du 9 avril 1938
 1007 Tunis
 Tél : 560 858
 Fax : 567 551
- **16-18 avril TUNIS**
L'État, le privé, la société civile à l'ère de la mondialisation
 Séminaire organisé par l'Association des Études internationales et la Fondation Friedrich Ebert
 Coordination : AEI
 B.P. 156
 1012 Tunis Belvédère
 Tél : 791 663
 Fax : 796 593
- **17 avril TUNIS**
L'Union Européenne nouvel acteur géopolitique ?
 Cycle de conférences organisé par l'IFC et l'IRMC sur l'espace Méditerranéen
 Intervention : Jean-Louis

BOURLANGES
Faculté des Sciences
Juridiques, Politiques et
Sociales de Tunis
14, rue Hédi Karray
2049 Ariana
Tél : 766 919
Fax : 717 255

■ **17-20 avril ZAGHOUAN**
Crise de la recherche en sciences humaines et sociales et fuite des cerveaux dans le monde arabe et en Turquie
Rencontre internationale organisée par la Fondation Temimi pour la Recherche Scientifique et d'Information (FTERSI)
Coordination : FTERSI
B.P. 50 Zaghouan 1118
Tél : 02 676 446
Fax : 02 676 710
E-mail :
temimi.fond@gnet.tn

■ **18 avril TUNIS**
Mise en place d'un réseau d'anthropologie de la Méditerranée.
Table ronde organisé par l'IRMC et l'IDEMEC (Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative)
Coordination : Mohamed KERROU (IRMC) et Diorigi ALBERA (IDEMEC)
20, rue Mohamed Ali Tahar
1002 Mutuelleville - Tunis
Tél : 796 722
Fax : 797 376
E-mail :
Irmc @ Icaraimail.com

■ **26-28 avril 1998 TUNIS**
Conquête, colonisation, résistance en Méditerranée : La restructuration des espaces politiques, culturels et sociaux

Colloque organisé par la Faculté des Sciences Humaines et Sociales
Coordination :
Fayçal EL GHOUL
Faculté des Sciences Humaines et Sociales
94, Boulevard du 9 avril 1938
1007 Tunis
Tél : 560 950
Fax : 567 551

■ **30 avril 1998 TUNIS**
La gauche française et le monde arabe 1945-1998
Forum-Débat organisé par l'IRMC
Coordination : IRMC
20, rue Mohamed-Ali Tahar - 1002 Mutuelleville Tunis
Tél : 796 722
Fax : 797 376

ANNONCES

■ **7-8 mai 1998 RABAT**
La mise à niveau de l'administration face à la mondialisation
Colloque organisé par le Groupement de Recherche Espace et Territoire (GRET) en collaboration avec la Fondation Hans-Seidel et la Commission Européenne
Coordination : GRET
Faculté de Droit
Boulevard des Nations Unies
B.P. 721
10100 Rabat Agdal
Tél : (212) 7 60 25 61
Fax : (212) 7 75 88 17

■ **8-10 mai 1998**
SIDI BOU SAÏD
Processus et enjeux de la décolonisation en Tunisie (1952-1964)
IX^e colloque international organisé par l'ISHMN

17, rue de Tolède
Manar I. 2092 Tunis
Tel : 881 607
Fax : 881 263

■ **13-14 mai 1998 PARIS**
Sciences et développement. Regards croisés
Colloque organisé à l'initiative du Centre Interdisciplinaire d'Étude de l'évolution des idées, des Sciences et des Techniques (CIEEIST) de l'Université Paris-Sud
Coordination : Université Paris-Sud
Bâtiment 407
91405 Orsay Cedex
Tél : (1) 69 15 61 90
Fax : (1) 69 85 54 93
E-mail :
pau.brouzeng@ghdso.u-psud.fr

■ **14-15 mai 1998 LAUSANNE**
La Palestine entre sionisme et israélisme
Conférence internationale organisée par le Comité Palestine entre sionisme et israélisme
Renseignement :
Florence Anselmo
Université Lausanne
BFSH2/ISSP
CH. 1015 Lausanne
Tél : 41 21 311 39 55 ou 692 32 39
Fax : 41 21 311 39 55
E-mail : Florence Anselmo@issp.unil.ch ou
ahmed-benano@hotmail.com

■ **2-6 juillet ISTANBUL**
Conférence d'Istanbul :
Programme on Individual and Society in the mediterranean Muslim World
Renseignements :
Janie Freshwater
European Science Foundation

1 quai Lezay-Marnésia
67080 Strasbourg
Cedex - France
Tél : 33 3 88 76 71 21
Fax : 33 3 88 37 05 32
E-mail :
freshwater@esf.org

■ **24-25 septembre PARIS**
Discours racistes et d'extrême droite : Mots d'hier, péril d'aujourd'hui
Colloque organisé par l'Institut National de la Langue Française, le laboratoire de lexicométrie politique
Coordination : École Normale Supérieure
2, avenue Pozzo di Borgo
92211 Saint-Cloud

■ **14-15 mai 1998 RABAT**
Les mobilités transnationales en méditerranée occidentales
Journées d'études organisées par le CESHS
1, rue d'Annaba, Rabat Maroc
Tél : (07) 76 96 40
(07) 76 96 41
Fax : (07) 76 89 39
E-mail :
ceshs@maghrebnet.com

■ **5-10 décembre 1998**
TAMANRASSET
Histoire et Culture au Sahara Central
Colloque organisé par le Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques (CNRPAH)
Coordination : CNRPAH
3, rue Roosevelt.
Alger
Tél : (213) 274 75 84
Tél / Fax : (213) 274 79 29

■ ACTIVITÉS
DE L'IRMC-Tunis
1998
Forum - Débat

La gauche française et le monde arabe 1945-1998

sous la présidence de Jean-Philippe BRAS
Le jeudi 30 avril 1998 à 18h dans la salle de lecture de l'Institut (IRMC)

- *Les socialistes français et la décolonisation du Maghreb (1945-1962)*, par **Mohamed Lotfi CHAÏBI**, Universitaire et chroniqueur à *La Presse*, auteur de l'ouvrage *Socialistes français et nationalistes tunisiens: histoire d'une rencontre (1945-1956)*, publication, Tunis, 1997.

- *Le Parti socialiste et la première guerre du Golfe: des lectures orientalistes du conflit à usage stratégique* par **Vincent GEISSER** Chercheur en science politique, auteur du livre *Ethnicité républicaine: les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Presses de Sciences Po, 1997.

- *La gauche française et la question palestinienne de 1945 à nos jours* par **Fredj MAATOUG**, universitaire, auteur d'une thèse de doctorat sur la *Gauche française et la question palestinienne*, article à paraître dans *Correspondances* :

■ CYCLE DE
CONFÉRENCES
organisé par
l'IFC et IRMC

L'espace Méditerranéen

C'est dans cet esprit d'évaluation des politiques publiques nationales ou régionales que s'inscrit le cycle de conférences sur *L'espace méditerranéen* co-organisé par l'Institut Français de Coopération (IFC) et l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC de Tunis). Les intervenants - décideurs, experts ou chercheurs - exposeront les configurations d'une politique ou d'un débat public, dont ils auront pu être à des titres divers les acteurs dans la perspective de son cadrage méditerranéen et bilatéral franco-tunisien. Au cours du premier cycle de conférences 1998, il sera porté une attention particulière :

- à la *politique d'intégration européenne*, dans ses aspects institutionnels et sectoriels ;
- aux *politiques et aux débats scientifiques*, en analysant leurs effets de résonance dans les communautés scientifiques ;
- à l'*émergence d'un espace public médiatisé sans frontière* ;
- aux *politiques de co-développement*..

La première séance de ce cycle de conférences, intitulée *l'Union européenne, nouvel acteur géopolitique?* a eu lieu le vendredi 17 avril 1998 à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis. Il s'agissait d'une communication de Monsieur Jean-Louis BOURLANGES, Député au Parlement Européen, Président du Mouvement Européen.

■ **Table-ronde**
Samedi 18 avril 1998

Une table ronde a été organisée au siège de l'IRMC à Tunis, à l'initiative conjointe de l'IDEMEC et de l'IRMC, le 18 avril 1998. Elle fait suite à un colloque international qui s'est tenu en mai 1997 à Aix-en-Provence sur *l'Anthropologie et la Méditerranée, unité, diversité, perspectives*. La table ronde, qui réunissait des participants venant de l'Algérie, du Maroc, de Tunisie et de France, avait pour objet de dresser un premier état des lieux de l'anthropologie au Maghreb, d'identifier des perspectives comparatives avec d'autres pays méditerranéens, de proposer un programme d'activités commun soutenu par une structure à définir, dans un cadre régional. Le principe d'une première rencontre scientifique a été retenu sur le thème de *l'Anthropologie de la Méditerranée en miroirs*, pour le mois d'avril 1999.

Ont participé à cette table-ronde :

Dionigi ALBERA (IDEMEC, Aix-en-Provence)
Martine BOITEUX (DRIC, Paris)
Jean-Philippe BRAS (IRMC)
Christian BROMBERGER (IDEMEC, Aix-en-Provence)
Hassan EL BOUDRARI (EHSS/IRMC)
Sophie FERCHIOU (CNRS, Aix-en-Provence)
Mohamed KERROU (Université de Tunis)
Alain MAHÉ (IRMC, Tunis)
Imed MELLITI (CREDIF, Tunis)
Abderrahman MOUSSAOUI (Université d'Oran)
Nicolas PUIG (IRMC, Tunis)
Hassan RACHIK (Université de Casablanca)
Brahim SALHI (Université de Tizi-Ouzou)
Mohamed TOZY (Université de Casablanca)

- JOURNEES D'ETUDES Les mobilités transnationales en Méditerranée occidentales
Rabat **Judi 14 mai 1998**
14-15 mai 1998 10h-13h - **Séance d'ouverture**

Présentation des objectifs du programme :

Rahma BOURQUIA
Catherine GAUTHIER
Barnabé LOPEZ-GARCIA
Alain ROUSSILLON
Tour de table de présentation

15h-18h - **Atelier I** : *Spatialisations et systèmes de compétences*

Cet atelier s'efforcera de mener une réflexion, dans la perspective d'une typologie/topologie des mobilités attentives à l'identification des groupes concernés, sur la façon dont se structurent différents espaces de mobilité articulés par les objectifs poursuivis, les réseaux qui les parcourent et les systèmes de contrôle qui les régissent, déterminant des parcours qui engagent des systèmes de compétences différenciés.

Vendredi 15 mai 1998

10h-13h : **Atelier II** : *La mobilité comme construit social : entre systèmes de représentations et gestion des parcours*

Il pourrait s'agir ici de réfléchir sur le système des possibles déterminés, d'une part par les représentations en miroir des enjeux de mobilité dont sont porteurs les voyageurs et que leur renvoient, par différents canaux, les sociétés hôtes, et d'autre part, sur la façon dont ces modes de représentation sont susceptibles de se transposer en modes de gestion des parcours - par les voyageurs eux-mêmes / par les instances en charge de leur contrôle.

15h-18h-**Atelier III** : *Instrumentalisations des ressources générées par la mobilité*

Nous tenterons d'examiner lors de cette séance les classements/reclassements que les parcours rendent possibles dans la société hôte / dans la société mère.

Positions de recherche	3
Gestion publique de l'islam en France : enjeux politiques, héritage colonial et/ou logique républicaine ?	
Franck FREGOSI	
Index de Correspondances des numéros 1 à 50	9
Vient de paraître	16
Revue	20
Espaces de recherches	23
Calendrier scientifique	24
Activités de l'IRMC et du CESHS	26

Correspondances donne la parole à des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants et leur offre la possibilité d'informer la communauté scientifique de leurs travaux ou de leurs recherches en cours.

Ces publications se font dans le cadre de différentes rubriques :

- *Positions de recherche*, qui tend à restituer la teneur et l'actualité du débat scientifique sur un thème donné, à travers l'analyse critique d'un ouvrage, le compte-rendu de l'état d'un projet de recherche, une communication scientifique.

- *Recherches en cours*, qui accueille les présentations par leurs auteurs de travaux intermédiaires dans un projet de recherche : mémoire (DEA ou maîtrise) ; thèse en cours ; travaux collectifs, type séminaire.

- *Thèses*, qui rend compte des travaux de thèse récemment achevés.

Ces textes doivent relever du champ des sciences sociales et humaines et concerner le Maghreb et le Monde arabo-musulman, soit par le champ de l'étude soit par les questions épistémologiques et méthodologiques qu'ils traitent. *Correspondances* privilégie notamment les contributions qui mettent l'accent sur la recherche de terrain. Les manuscrits doivent comporter 33 000 signes pour respecter les contraintes éditoriales du bulletin et être transmis sur support informatique.

المحتويات

تعطي نشرية "مراسلات" الفرصة للمدرسين والباحثين وطلبة الدكتوراه للتعبير عن أفكارهم والتعريف بأعمالهم وبيحوثهم. تصف محتويات "مراسلات" إلى ثلاثة أبواب : "مواقف بحث" و "بحوث بصدد الإنجاز" و "أطروحات". يهدف باب "مواقف بحث" إلى إبراز أهمية وحداثة النقاشات العلمية حول محور معين من خلال التحليل النقدي لمؤلف أو تقرير حول بحث في طور الإنجاز أو مداخلة علمية. أما في باب "بحوث بصدد الإنجاز" يقدم الباحثون بأنفسهم لنتائج الأولية لمشاريع بحث هم بصدد إنجازها في نطاق شهادة التعمق في البحث أو شهادة الدكتوراه أو أعمال البحث الجماعية. وفي باب "الأطروحات" تعرض الأطروحات التي وقعت مناقشتها حديثا. يجب أن تركز النصوص المقترحة إهتمامها بميداني العلوم الإنسانية والاجتماعية لبلدان المغرب والعالم العربي الإسلامي وذلك على مستوي حقول الدراسة والتساؤلات الإبستمولوجية والمنهجيات المتبعة. توجه "مراسلات" إعتمادها الأول إلى الدراسات الميدانية. حتى يتسنى "لمراسلات" إحترام الشروط التطبيقية للنشر وإخضاع النصوص التي تطلقها لقواعد الإرسال المعلوماتي يجب أن لا تتجاوز المقترحات 33 000 رمزا.	3	مواقف بحث "التنظيم العمومي للإسلام في فرنسا : الرهانات الجغرافية والسياسية والموروث الإستعماري (و) / أو المنطق الجمهوري". فرانك فر يثوزي
فهرست الأعداد من واحد إلى خمسين من نشرية المراسلات	9	آخر ماصدر
المجلات	16	فضاءات البحث
الريزنامة العلمية	20	الريزنامة العلمية
أنشطة معهد البحوث المغاربية المعاصرة	23	24
	24	26